



DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE

UNE AMBITION POLITIQUE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HERAULT



Nicolas BOILLOUX
Florence THOLLY
Corinne MAYER

Avril 2011

SOMMAIRE

RAPPEL DE LA PROPOSITION D'ETUDE	P 4
CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CONTEXTE LOCAL	P 7
LES ECHELLES TERRITORIALES DE L'OBSERVATION	P 8
LA POPULATION ET SES EVOLUTIONS	P 9
LA POPULATION SELON LES AIRES D'INFLUENCE	P 10
LA POPULATION PAR TRANCHE D'AGE	P 12
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	P 16
LA MONOPARENTALITE	P 20
LES MOBILITES PROFESSIONNELLES	P 21
CHAPITRE 2 : L'OFFRE ACTUELLE DES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE	P 23
UNE OFFRE D'ACCUEIL IMPORTANTE CHEZ LES ASSISTANTS MATERNELS	P 24
LE RAM INTERCOMMUNAL, UN DISPOSITIF ATTENDU SUR LE TERRITOIRE	P 30
L'ACCUEIL COLLECTIF DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	P 32
APPROCHE QUANTITATIVE DES BESOINS D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS	P 37
CHAPITRE 3 : LES SERVICES EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES	P 39
LES ACCUEILS DE LOISIRS	P 40
LES GARDERIES PERISCOLAIRES	P 44
TRES PEU DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES	P 45
L'AGE DE LA JEUNESSE QUI S'ALLONGE PAR LES DEUX BOUTS	P 47
LA GESTION DES RISQUES	P 48
LE JEUNE CONSIDERE COMME PROBLEME OU RESSOURCE ?	P 48
CHAPITRE 4 : LE POINT DE VUE DES INTERESSES	P 50
LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	P 51
RENCONTRES AVEC LES ELUS	P 52
RENCONTRES AVEC LES INSTITUTIONS	P 55
RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS	P 61
REUNIONS AVEC LES JEUNES	P 63
REUNIONS AVEC LES FAMILLES	P 66

CHAPITRE 5 : LES ACTIONS TRANSVERSALES	P 68
LA PARENTALITE	P 69
L'INFORMATION, LA COMMUNICATION	P 71
LA MOBILITE, L'ACCESSIBILITE	P 72
L'INCLUSION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP	P 74
CONCLUSION	P 76
L'ACCUEIL DES 0-3 ANS, UN ENJEU FORT POUR LE TERRITOIRE	P 77
UNE FRAGILITE DES ACCUEILS DE LOISIRS	P 78
LES JEUNES, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE TERRITOIRE	P 80
ANNEXES	P 81
GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES ELUS	P 82
GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS	P 84
GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES PROFESSIONNELS	P 85
OUTIL METHODOLOGIQUE POUR LES RENCONTRES AVEC LES JEUNES	P 87
OUTIL METHODOLOGIQUE POUR LES REUNIONS AVEC LES FAMILLES	P 89

RAPPEL DE LA PROPOSITION D'ETUDE

SISIFE – SAPIE - CERISE / Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Diagnostic Enfance Jeunesse sur la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Avril 2011

I. LES ENJEUX DE L'ETUDE



Demande sociale et diversité des besoins

Qu'elle émane d'une population installée de longue date sur un territoire « rural » et ayant choisi d'y rester ou qu'elle émane de nouveaux arrivants ayant choisi de s'y installer, la demande sociale consiste à concilier une qualité de vie en milieu rural avec une qualité de services de type urbain.

De plus, à l'échelle d'une communauté de communes où la question des déplacements et de l'accessibilité est primordiale, les distorsions et les besoins peuvent être de différentes natures :

- quantitatives : nombre de places de garde ou d'accueil dans les différentes structures (crèches, ALSH, activités périscolaires, activités destinées aux adolescents)
- qualitatives : choix dans l'offre de modes de garde et d'accueil disponibles, information et communication.

Enfin, les tissus sociologique et économique sont des vecteurs de variabilité importante de la demande. Ils résultent de différentes causes, par exemple :

- une accessibilité financière aux services réduite ;
- les contraintes liées à la monoparentalité ;
- des déplacements domicile travail de plus en plus importants ;
- des horaires de travail décalés ;
- des difficultés d'accès aux services et l'autonomie dans les déplacements pour les jeunes.



Des réponses nécessairement complexes et coordonnées

L'expression et la réalité de la demande sociale doivent être prises en compte afin de définir une action publique en direction de l'enfance et de la jeunesse assurant la cohérence entre :

- les besoins des habitants de toutes générations – les enfants, les jeunes, leurs parents – dans leur diversité ;
- la réalité géographique du territoire et son incidence sur la mobilité des habitants ;
- la qualité de l'accueil, tant en terme d'offre que de moyens ;
- l'équité entre les différents sous-territoires – bourgs centres et communes éloignées

L'objectif est de faciliter les « parcours des familles », parcours choisis et assumés grâce à la diversification et l'harmonisation de modes de garde et d'accueil qui tiennent compte des conditions de travail, de transport et du cadre de vie local.

L'articulation des temps de vie professionnels et familiaux pour les parents, ainsi que celle des temps de vie scolaire et de vie sociale pour les enfants et les jeunes, sont au cœur de cette problématique.

L'enjeu est donc de traduire ces parcours en un dispositif de services qui propose un choix éducatif et financier aux familles.

Toutefois, la pertinence de ce dispositif ne sera effective que si elle prend également en compte la diversité des acteurs. Ceux-ci ont leurs objectifs et leurs contraintes propres – règlementaires,

sectorielles et/ou budgétaires – qui nécessiteront d'être confrontés afin d'améliorer leur coordination voire leur complémentarité.

↳ **Un enjeu particulier : la petite enfance**

Ces réponses collectives porteront sur l'ensemble des champs de l'étude : petite enfance, enfance et jeunesse.

Néanmoins, la petite enfance fera l'objet d'une approche particulière dans la mesure où le contexte national d'évolution de la politique familiale accentue la nécessité d'aborder les enjeux liés à la petite enfance de manière spécifique.

En effet, de nombreuses évolutions l'imposent ou y incitent, constituant **des obstacles ou des incertitudes à lever** :

- la loi de juin 2010 sur les maisons d'assistantes maternelles et le nécessaire travail de lisibilité de ce cadre de service ;
- les modifications sur les Contrats Enfance Jeunesse destinés aux entreprises et les répercussions sur le crédit d'emploi famille ;
- les évolutions et l'appel à projet concernant les jardins d'éveil.
- les rythmes scolaires et les éventuelles répercussions chez les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;
- la réduction du nombre de jeunes réalisant les formations (BAFA-BAFD) pour devenir animateur et les éventuelles difficultés à recruter des encadrants pour intervenir le mercredi sur des temps courts et ponctuels ;
- les besoins de professionnalisation des animateurs jeunesse ;

De surcroît, dans les secteurs de la garde et de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance, traditionnellement portés par un partenariat entre collectivités et associations, des mutations du modèle économique émergent. Celles-ci peuvent aller jusqu'à une mise en concurrence entre structures associatives ou avec le secteur privé lucratif. Ainsi, la circulaire du Premier Ministre en date du 18 janvier 2010 - « *relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : les conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément* » a vocation « *de mieux faire la part entre les hypothèses où un marché doit être passé et celles où il peut être recouru au subventionnement [...]* » - laisse ouverte ces différentes possibilités qui impliquent autant les collectivités que les acteurs des services à l'enfance.

Un levier important reste la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre la CNAF et l'Etat. Renouvelée pour la période 2009-2012, la COG confirme l'accueil de la petite enfance comme objectif prioritaire de la CNAF au titre de l'aide aux familles « à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale », Il en découle le Plan Crèches Pluriannuel d'Investissement.

La COG encourage également la branche famille à renforcer ses coopérations avec les acteurs publics et sociaux sur les territoires.

Si ces évolutions sont souvent perçues comme des contraintes, elles n'en constituent pas moins l'occasion de construire des solutions nouvelles et concertées.

II. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Au regard de ces enjeux, l'étude que nous proposons de conduire visera :

- à aider les élus du territoire dans leurs choix stratégiques ;
- à constituer un support pour la rédaction de la « compétence enfance jeunesse » de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Sur un plan opérationnel, l'étude fournira des propositions de structuration des différents modes de garde et d'accueil des enfants et des jeunes à l'échelle intercommunale.

En conséquence, l'étude débouchera sur des propositions :

- **innovantes** en réponse à des besoins émergents ou non satisfaits à ce jour ;
- **viables** en regard des contraintes économiques ;
- **soutenables** dans le respect de la logique de développement durable qui anime le projet de territoire de la CCVH.

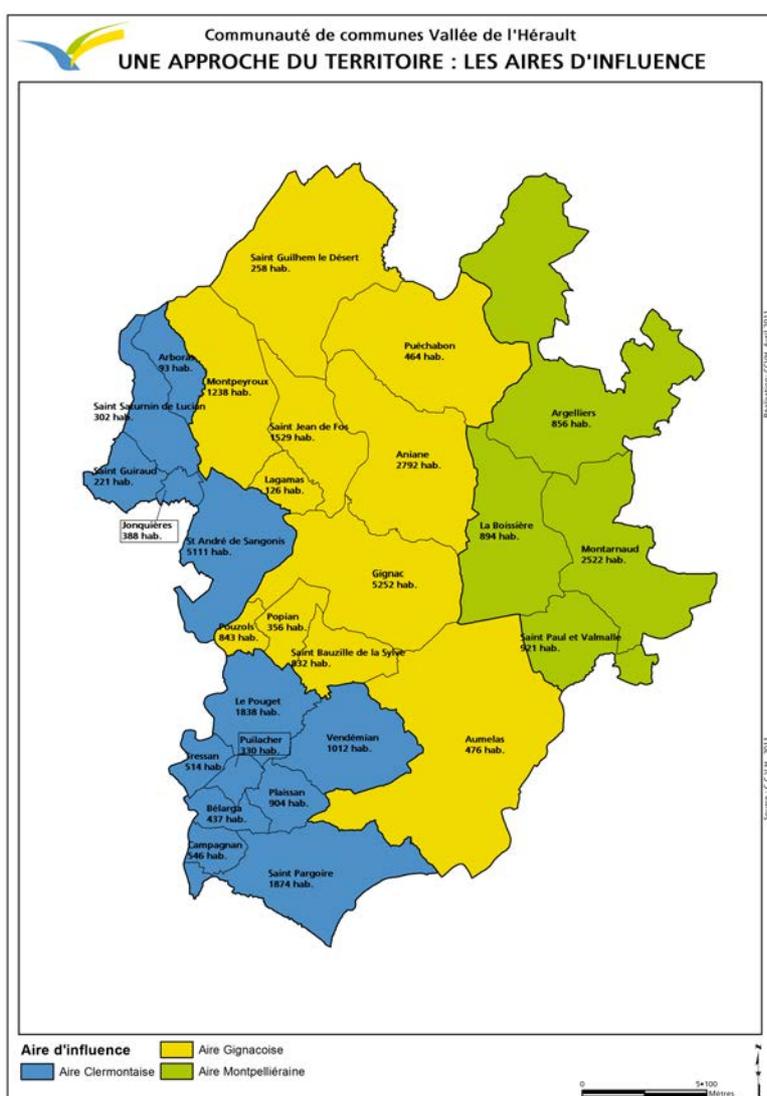
CHAPITRE I : EVOLUTION DU CONTEXTE LOCAL

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Les données présentées ici portent sur des facteurs-clés qui agissent ou sont susceptibles d'agir sur la politique enfance – jeunesse d'une collectivité territoriale. Les champs d'investigation concernent :

- la population et la croissance démographique, et notamment la part des enfants et des jeunes dans la population totale ;
- l'activité professionnelle des parents et notamment des femmes ainsi que leur mobilité
- les situations potentielles de précarité et/ou de besoins spécifiques en matière d'accueil et de garde liées à la monoparentalité.

I. LES ECHELLES TERRITORIALES DE L'OBSERVATION



La plupart des données que nous abordons seront traitées à trois échelles territoriales :

- la Communauté de Communes dans son ensemble ;
- les communes elles-mêmes ;
- les « aires d'influence » qui agissent sur les modes de vie des habitants.

Cette troisième échelle constitue une « maille territoriale » qui permet d'analyser la ruralité. Les aires d'influence sont définies et identifiées par l'INSEE à partir de son observation des territoires sur lesquels s'organise la vie quotidienne des habitants.

C'est dans chacun de ces bassins que les habitants accèdent à l'essentiel des services, que les actifs ont leur emploi et les élèves leur établissement scolaire.

Pour les déterminer, les aires d'influence des pôles de services ont été regroupées en fonction de la présence et de l'attractivité de l'emploi, des équipements concurrentiels (de nature commerciale) et non concurrentiels (services publics d'État ou de collectivités locales), des «équipements» de santé (du médecin à l'hôpital) et des équipements d'éducation.

Ces aires ne constituent pas des espaces clos et ne sont pas indépendantes les unes par rapport aux autres. Elles reflètent des tendances qui sont susceptibles d'évoluer dans le temps au gré des développements économiques des territoires et de l'implantation de nouveaux services et équipements.

Le territoire de la CCVH recouvre ainsi trois aires d'influences :

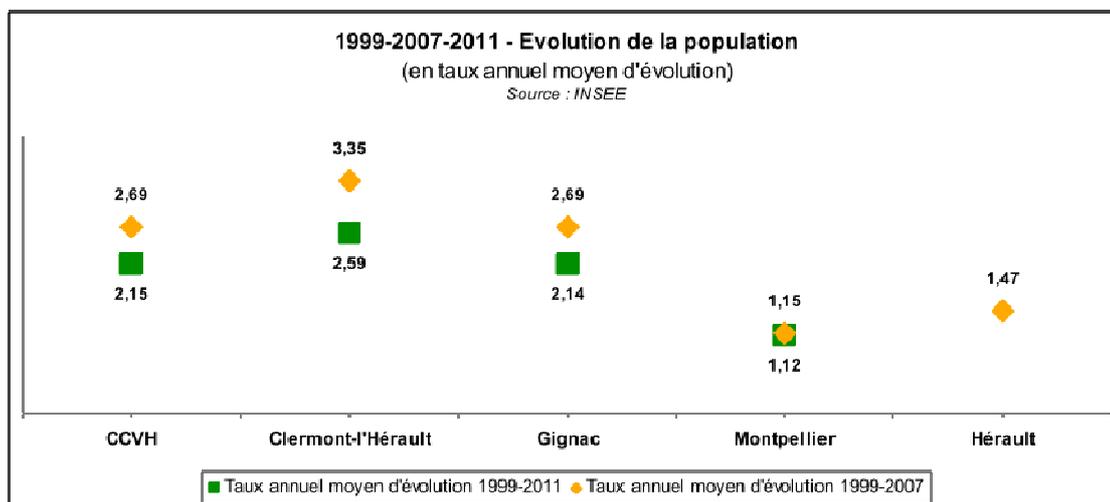
- à l'est, l'aire Montpelliéraine ;
- au centre, l'aire Gignacoise ;
- à l'ouest, l'aire Clermontoise.

II. LA POPULATION ET SES EVOLUTIONS

La population totale et ses évolutions

En 2011, la population totale de la CCVH est estimée par l'INSEE à 32 929 habitants. Elle en comptait 25 517 au recensement de 1999, ce qui représente une croissance de 29 % sur cette période.

Entre les deux recensements de 1999 et 2007, la croissance totale a été de 23,7 %, ce qui représente 6 050 habitants de plus en 8 ans.



En rythme annuel moyen, la CCVH connaît un taux de croissance de 2,15 % par an sur la période 1999-2011.

Ce taux est de 2.69 % par an sur la période 1999-2007, sensiblement supérieur à celui du département de l'Hérault (+ 1.47 % par an). Dans la dynamique globale de forte croissance de la

population héraultaise et plus largement languedocienne, le territoire de la CCVH s'avère donc particulièrement attractif.

L'INSEE relève dans une étude de juin 2009 consacrée à la CCVH (Evolution et structure de la population, Chiffres clés) que cette croissance est due à 92% à l'arrivée de nouveaux habitants qui ont aussi contribué au rajeunissement de la population, les naissances étant plus nombreuses que les décès à partir de l'année 2000 (400 naissances pour 250 décès en 2007).

On remarque toutefois que le rythme de croissance de la population ralentit fortement sur la période 2007-2011 (1,06 % l'an) sous l'influence de la volonté de maîtriser l'urbanisation en cours du territoire.

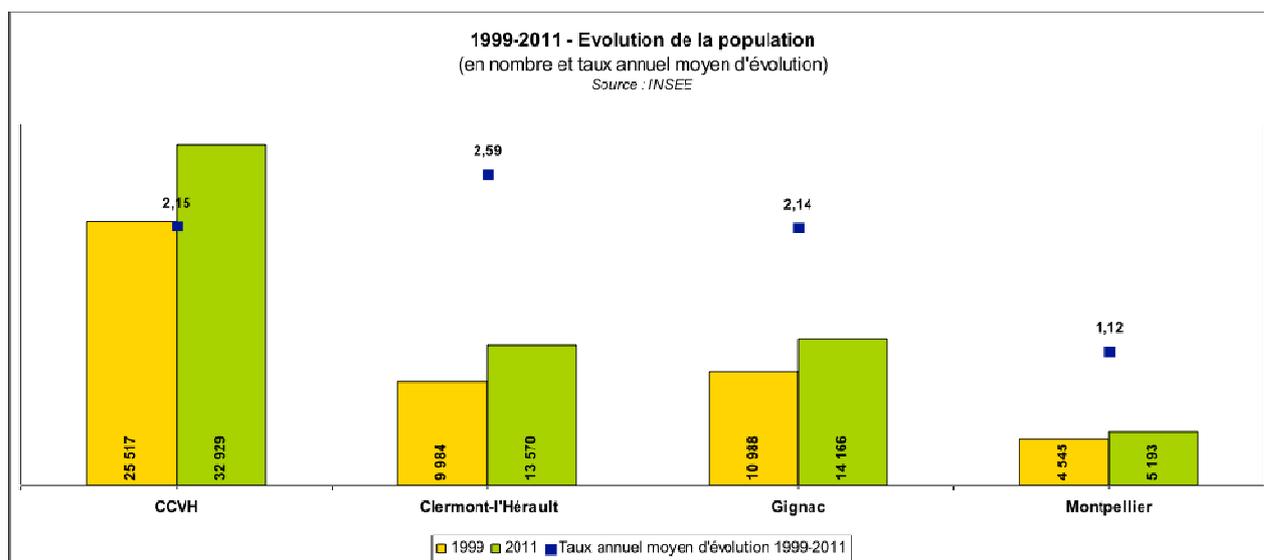
III. LA POPULATION SELON LES AIRES D'INFLUENCE

Les constats portant sur l'ensemble de la CCVH masquent toutefois des disparités importantes selon les aires d'influence.

Ainsi, pour la période 1999-2011, l'aire Clermontaise est celle qui connaît la croissance la plus importante avec un taux annuel moyen à 2,69 % alors que l'aire Montpelliéraine se situe sensiblement en dessous (1,12 % par an) et que l'aire Gignacoise est représentative de la moyenne du territoire (2,16 %).

Néanmoins, le ralentissement significatif de la croissance démographique depuis 2007 indique une stabilisation de la répartition de la population entre les différentes aires, les écarts dans les taux de croissance annuels étant très faibles (de 1,05 % à 1,08 % par an).

Ainsi, en 2011 l'aire Clermontaise représente 41,2 % de la population totale, celle Gignacoise 43 % et celle Montpelliéraine 15,8 % dans des proportions équivalentes à celles de 2007.

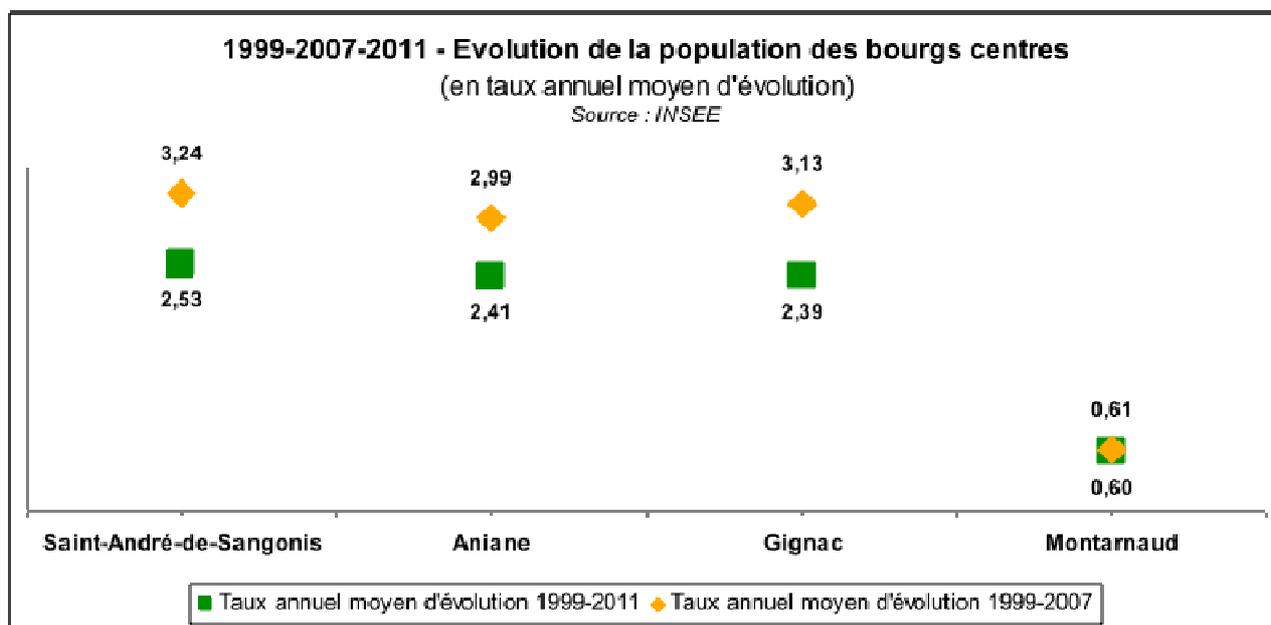


Les bourgs centres

Les quatre bourgs centres ont connu des évolutions contrastées, à l'image de la croissance démographique des différentes aires.

Ainsi, pour la période 1999 - 2011, Saint-André de Sangonis (+3,24 % par an), Gignac (+3,13 % par an) et Aniane (+2,99 % par an) connaissent des taux de croissance annuels sensiblement supérieurs au taux moyen de la Communauté de Communes (+2,15 % par an) alors que la population de Montarnaud se développe à un rythme sensiblement plus lent (+0,60 % par an).

En 2011, Gignac représente 15,9 % de la population totale, Saint-André de Sangonis 15,5%, Aniane 8,5 % et Montarnaud 7,7 %.



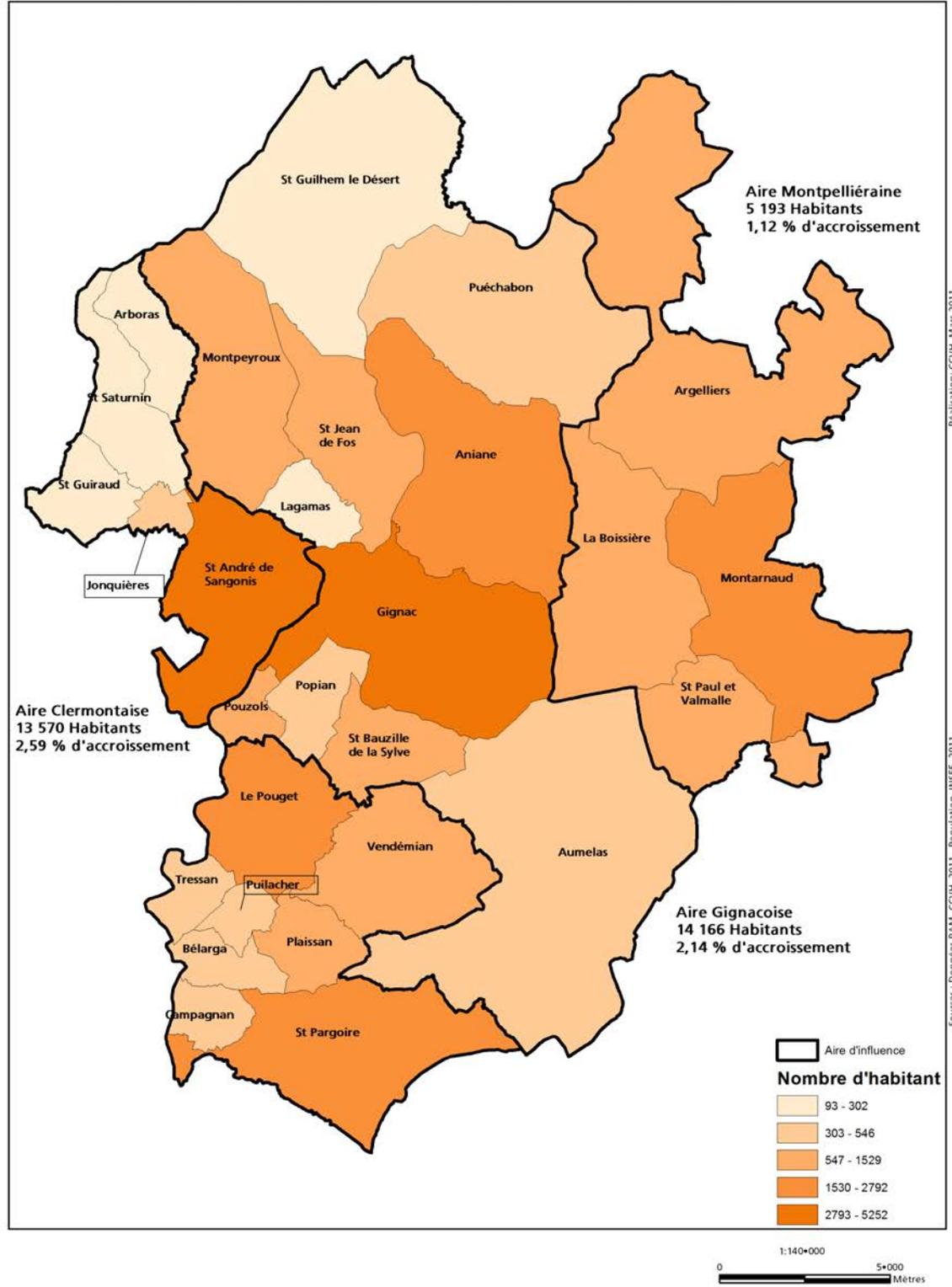
Il faut également noter que le poids total des quatre bourgs centres, avec 47,6 % de la population de la CCVH en 2011, est stable par rapport à 1999 (47,8 %).

Cela indique que la croissance démographique n'a pas porté uniquement sur ces communes mais aussi sur de plus petites communes, pour la plupart situées dans l'aire Clermontoise.



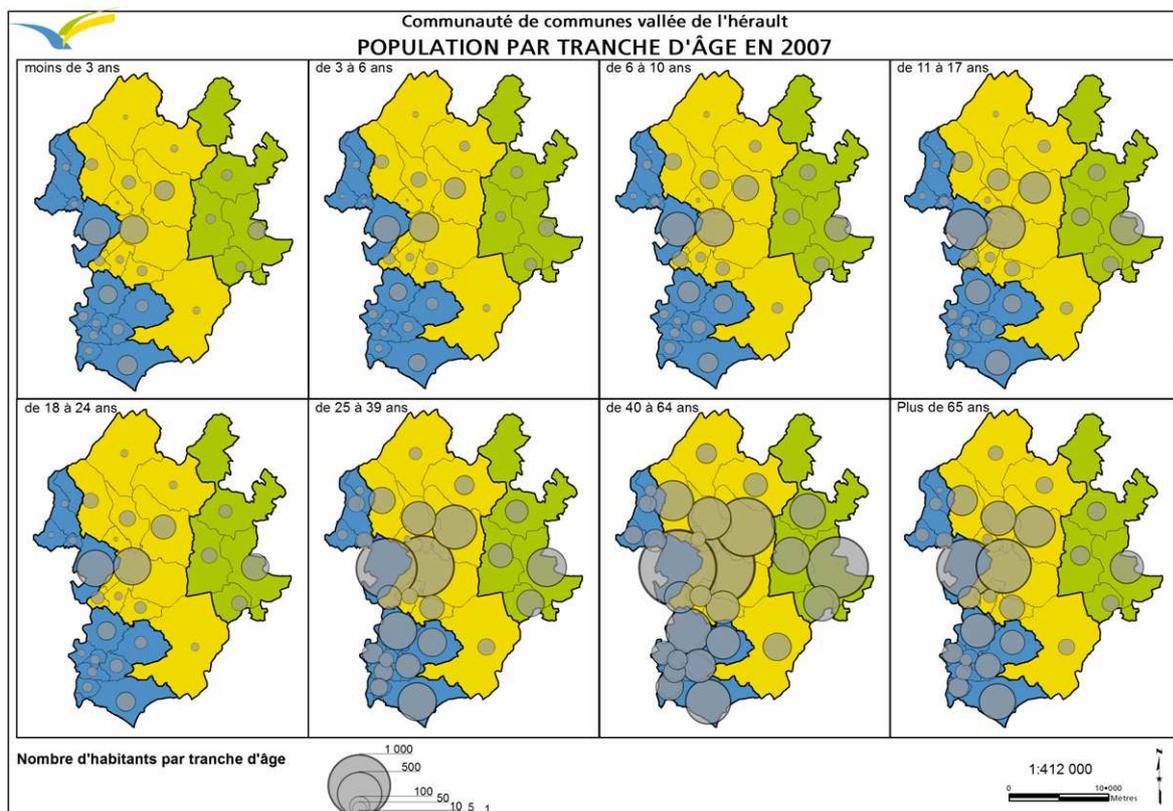
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

POPULATION 2011 ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN 1999-2011

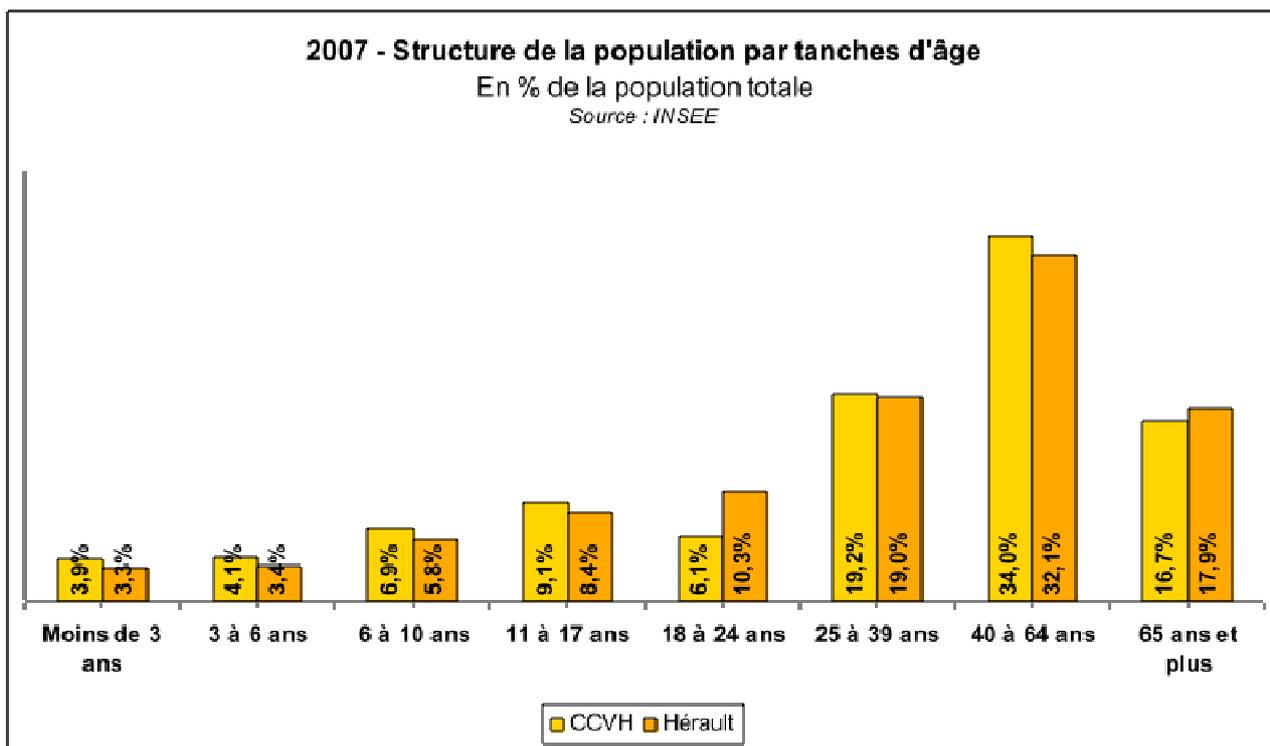


IV. LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

La croissance démographique nourrie par l'arrivée de nouveaux habitants a contribué au rajeunissement de la population de la CCVH, ce qui en fait un territoire plutôt jeune en regard du département de l'Hérault :



- la part des 65 ans et plus (16.7 %) est inférieure à celle constatée dans le département (17,9 %) ;
- celle des 25-64 ans est en revanche plus élevée dans la CCVH (53,7 %) que dans l'Hérault (51 %) ;
- les moins de 17 ans sont particulièrement représentés avec 24,1 % de la CCVH pour 20,7 % dans l'Hérault.



Les enfants et les jeunes de moins de 17 ans

Concernant plus spécifiquement les enfants et les jeunes, publics potentiels de l'offre de services d'accueil (crèches, assistantes maternelles, ALSH) : pour l'ensemble de la Communauté de Communes, chaque tranche d'âge y est davantage représentée que dans l'ensemble du département de l'Hérault avec un écart moyen de +0,8 point. Le plus significatif est celui qui concerne les 6-10 ans pour lesquels l'écart est de 1,1 point.

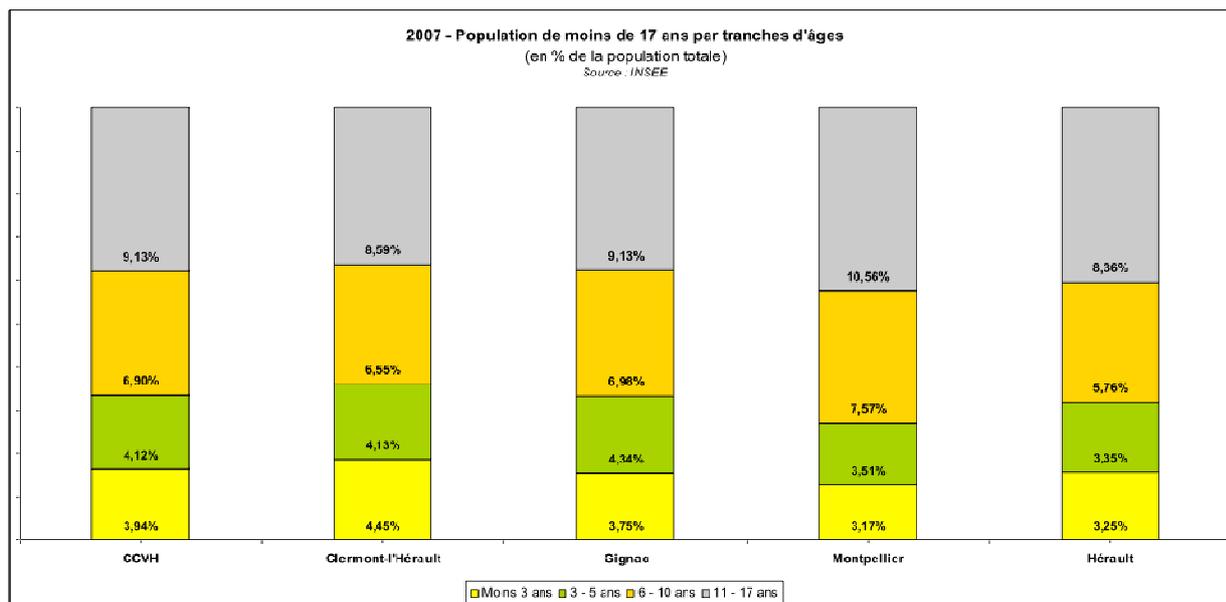
2007	CCVH	Clermont- l'Hérault	Gignac	Montpellier
Population totale	31 565	12 998	13 586	4 981
Moins 3 ans	1 245	578	509	158
3 - 5 ans	1 302	537	590	175
6 - 10 ans	2 177	851	949	377
11 - 17 ans	2 883	1 117	1 240	526
18 - 24 ans	1 913	757	796	359

Mais l'on constate également que la représentation des différentes classes d'âge connaît des variantes étroitement liées aux dynamiques de croissance démographique selon les aires d'influence.

Ainsi, les enfants de moins de 3 ans et les 3-5 ans sont plus fortement représentés dans les aires connaissant les plus forts taux de croissance :

- dans l'aire Clermontaise avec 8,6 % de la population contre 8 % en moyenne dans la CCVH ;
- dans l'aire Gignacoise qui se situe dans la moyenne intercommunale ;
- alors que dans l'aire Montpelliéraine, ces deux mêmes classes d'âges ne représentent que 6,7 % de la population.

A l'inverse, les 6-10 ans et surtout les 11-17 ans sont beaucoup plus représentés dans l'aire Montpelliéraine où la population est établie depuis plus longtemps et dont la croissance est moins rapide que dans les autres aires.



La contribution des bourgs centres

Selon les aires d'influence, on remarque encore que les bourgs centres **ne sont pas nécessairement** les principaux pôles concernant l'enfance et la jeunesse.

2007	Aire Clermontaise	Aire Gignacoise		Aire Montpelliéraine
	Saint-André-de-Sangonis	Aniane	Gignac	Montarnaud
Pop totale	37,6%	19,5%	37,2%	49,5%
Moins 3 ans	33,3%	19,9%	42,3%	49,4%
3 - 5 ans	35,8%	19,5%	38,2%	41,7%
6 - 10 ans	36,6%	18,6%	39,8%	47,2%
11 - 17 ans	39,6%	21,0%	37,6%	56,5%

Dans l'aire Clermontaise, où Saint-André de Sangonis représente 37,6 % de la population, le bourg centre est sous-représenté s'agissant des moins de 3 ans (lesquels y comptent pour 3,9%

de la population contre 4,4 % dans l'aire d'influence) et des 3-5 ans. En revanche, les jeunes de 11 à 17 ans sont davantage représentés dans cette commune (9 % de la population) qu'ils ne le sont dans l'ensemble de l'aire d'influence (8,6 %).

Dans l'aire d'influence Gignacoise, les différentes tranches d'âges sont très diversement représentées dans les deux bourgs centres. Elles se situent globalement à des niveaux équivalents ou supérieurs à celui de l'ensemble des communes du bassin. Néanmoins, les représentations de Gignac et Aniane ne sont pas homogènes. Ainsi :

- Gignac compte proportionnellement plus d'enfants de moins de 6 ans, notamment parmi les moins de 3 ans avec 4,3 % de la population contre 3,7 % dans l'aire d'influence. C'est également le cas pour les 6-10 ans qui représentent 7,5 % de la population de la commune contre 7 % dans l'aire d'influence.
- A l'inverse, Aniane compte une population plus importante de jeunes de 11 à 17 ans qui représentent 9,8 % de la population totale contre 9,1% pour l'ensemble des communes de cette aire.

Enfin, dans l'aire Montpelliéraine, Montarnaud compte proportionnellement moins d'enfants de 3 à 5 ans (3% de la population contre 3,5% sur le bassin) et de 6 à 10 ans (7,2% de la population contre 7,6% sur le bassin).

En revanche, les jeunes de 11 à 17 ans y représentent 12% de la population quand ils sont 10,6% dans l'ensemble de l'aire d'influence.

V. L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

L'activité professionnelle des parents est un facteur déterminant sur les besoins d'accueil et de garde. Elle se caractérise ici autour de trois indicateurs ou groupes d'indicateurs :

- les taux d'activité, et notamment celui des femmes
- les couples bi-actifs ou les familles monoparentales dont le parent travaille
- la mobilité professionnelle

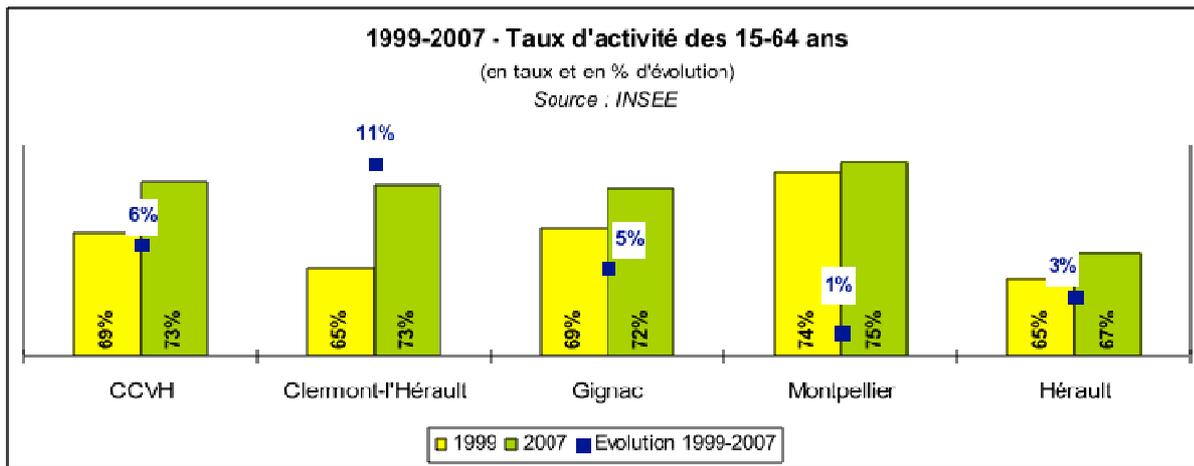
Les taux d'activité

Avec 14 462 actifs résidant dans la CCVH, le territoire dans son ensemble comme chacune des aires d'influence connaît un taux d'activité élevé et supérieur aux moyennes départementales.

Entre 1999 et 2007, sa progression (+ 6%) est de surcroît supérieure de 3 points en moyenne à celui du département de l'Hérault. Le taux d'activité de la CCVH est par ailleurs supérieur à la moyenne nationale où il se situe à 70,3%.

Ici encore, les évolutions les plus marquées concernent les aires d'influences dont la population a le plus fortement augmenté durant la même période et confirme la tendance marquée au rajeunissement de la population.

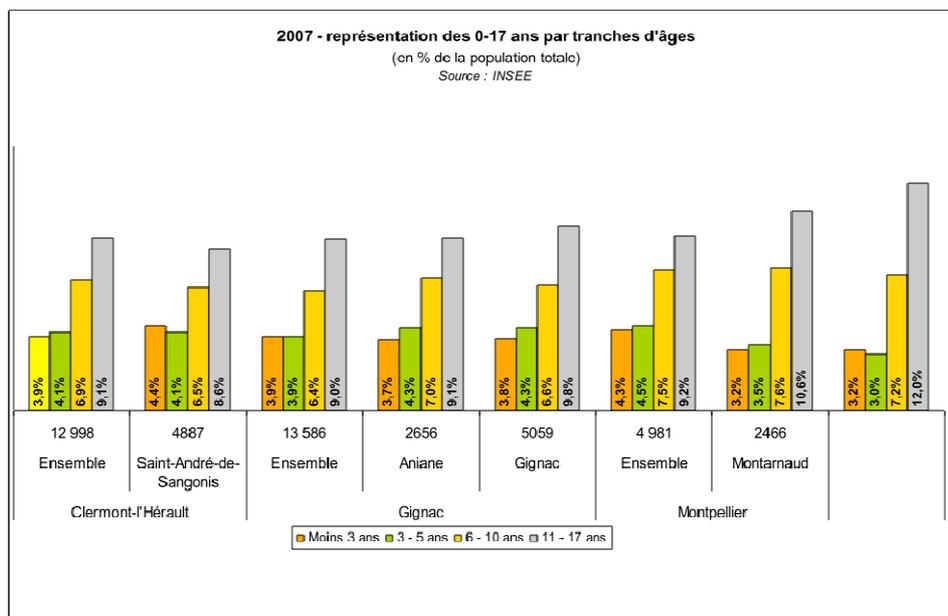
L'aire Clermontoise se distingue particulièrement avec une augmentation du taux d'activité de 11% entre 1999 et 2007.

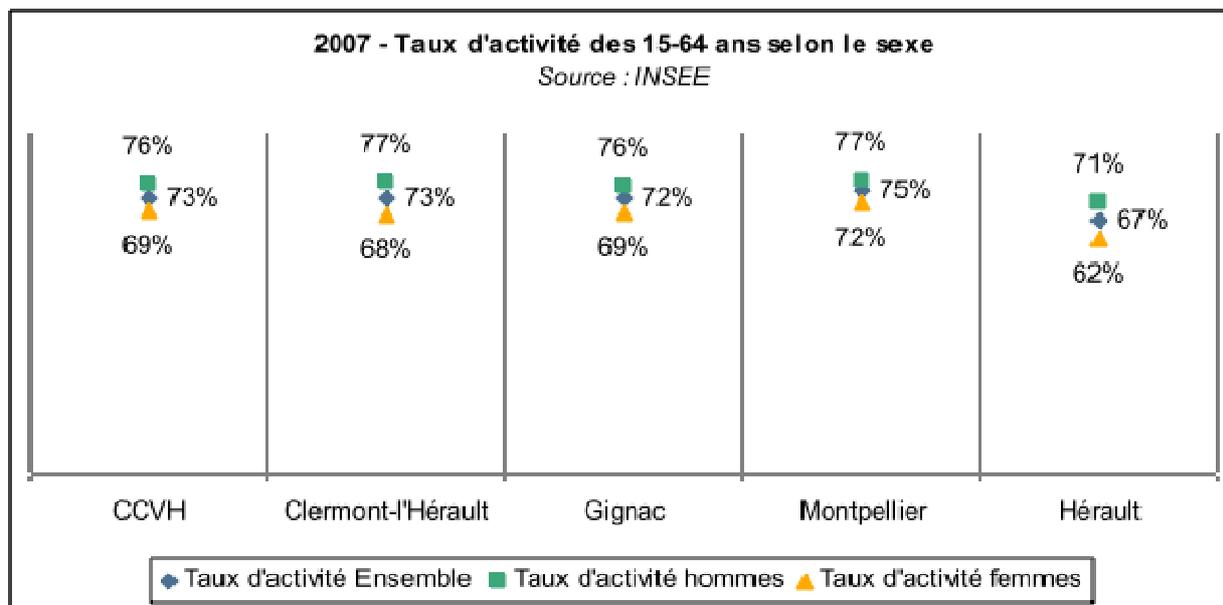


En 2007, le taux d'activité des femmes est de 69%, de 7 points inférieurs à celui des hommes. Mais il est sensiblement supérieur à celui observé par ailleurs, dans le département de l'Hérault (67 %) comme au plan national (67,2 %).

L'activité des femmes, qu'elles occupent effectivement un emploi ou non, est donc une caractéristique forte du territoire.

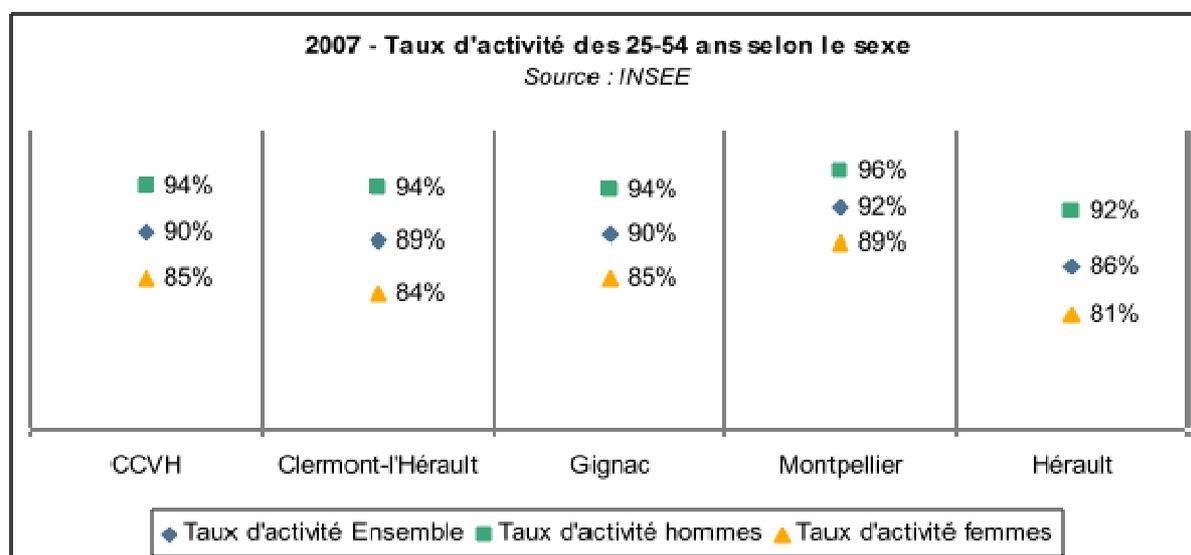
En revanche, selon les aires d'influence, les écarts entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes sont différenciés. L'aire Gignacoise se situe dans la moyenne du territoire, alors que l'aire Montpelliéraine connaît un taux d'activité féminin plus élevé (72 %) et un écart de 5 points avec celui des hommes. C'est sur l'aire Clermontaise que les écarts sont les plus importants, les femmes ayant un taux de 68 % contre 77 % pour les hommes.





Ces écarts sont encore un peu plus marqués si l'on observe la population active des 25-54 ans. Si les taux d'activité, masculin et féminin, y sont toujours supérieurs à ceux de l'Hérault, le taux d'activité des femmes est proportionnellement plus faible. On note des écarts de 9 points avec le taux d'activité des hommes sur le territoire de la CCVH, allant jusqu'à 10 points sur l'aire de Clermont-l'Hérault.

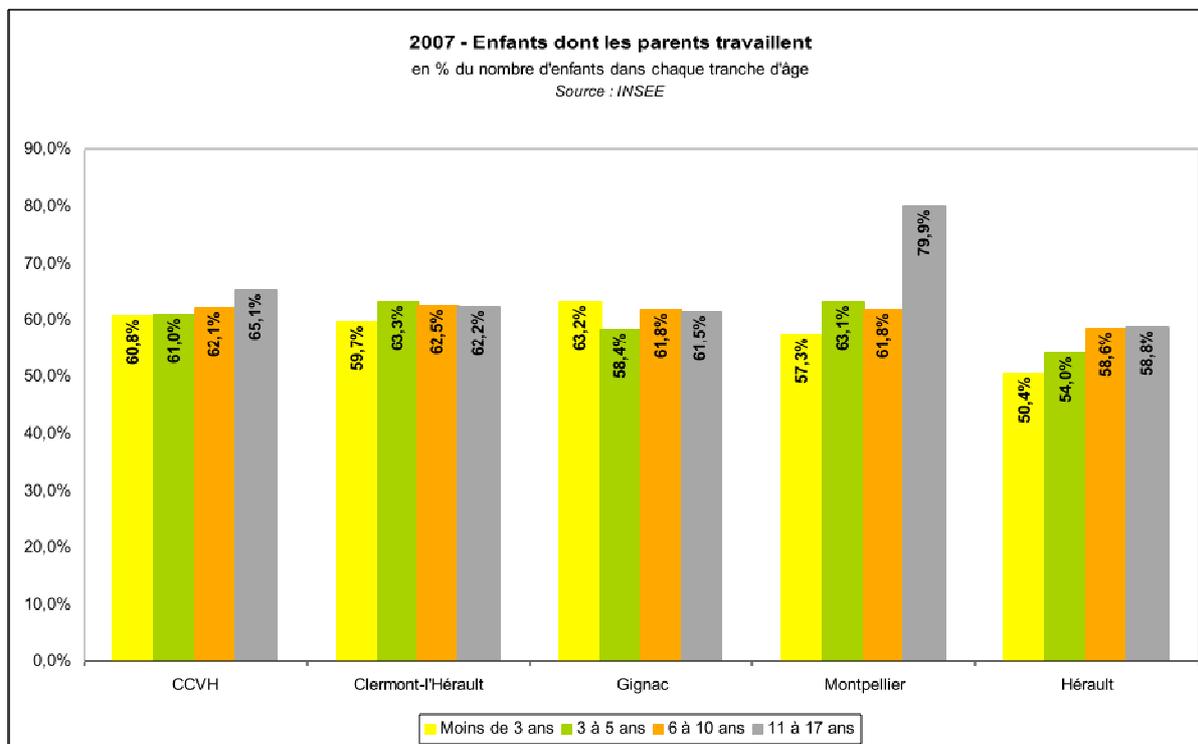
Ces écarts accentués s'expliquent notamment par une entrée plus tardive des femmes dans la vie active, le taux d'activité des jeunes femmes (15-24 ans) étant de 37 % contre 47 % pour les hommes de la même tranche d'âge.



Néanmoins, ces taux restent significatifs d'une forte proportion d'actifs, y compris parmi les femmes, qu'elles exercent un emploi ou qu'elles en recherchent un.

Les enfants et les jeunes dont les parents travaillent

Le taux d'activité élevé sur le territoire se traduit par le nombre d'enfants ou de jeunes de moins de 17 ans dont les deux parents travaillent (ou dont un parent travaille dans les cas des familles monoparentales).



La proportion d'enfants et de jeunes concernés, pour chacune des différentes tranches d'âge, est supérieure à la moyenne héraultaise. En moyenne, sont concernés sur le territoire de la CCVH, 62,2 % des 0-17 ans contre 55,4 % dans l'Hérault.

		CCVH	Clermont-l'Hérault	Gignac	Montpellier
Ensemble	Moins de 3 ans	797	358	349	90
	3 à 5 ans	843	352	368	123
	6 à 10 ans	1540	599	664	277
	11 à 17 ans	2291	864	926	501
		5471	2173	2307	991

On remarque que la part des moins de 3 ans est particulièrement élevée avec une moyenne de 60,8 % (757 enfants) des enfants de cette tranche d'âge sur le territoire de la CCVH et 63,2 % (349 enfants) dans l'aire Gignacoise.

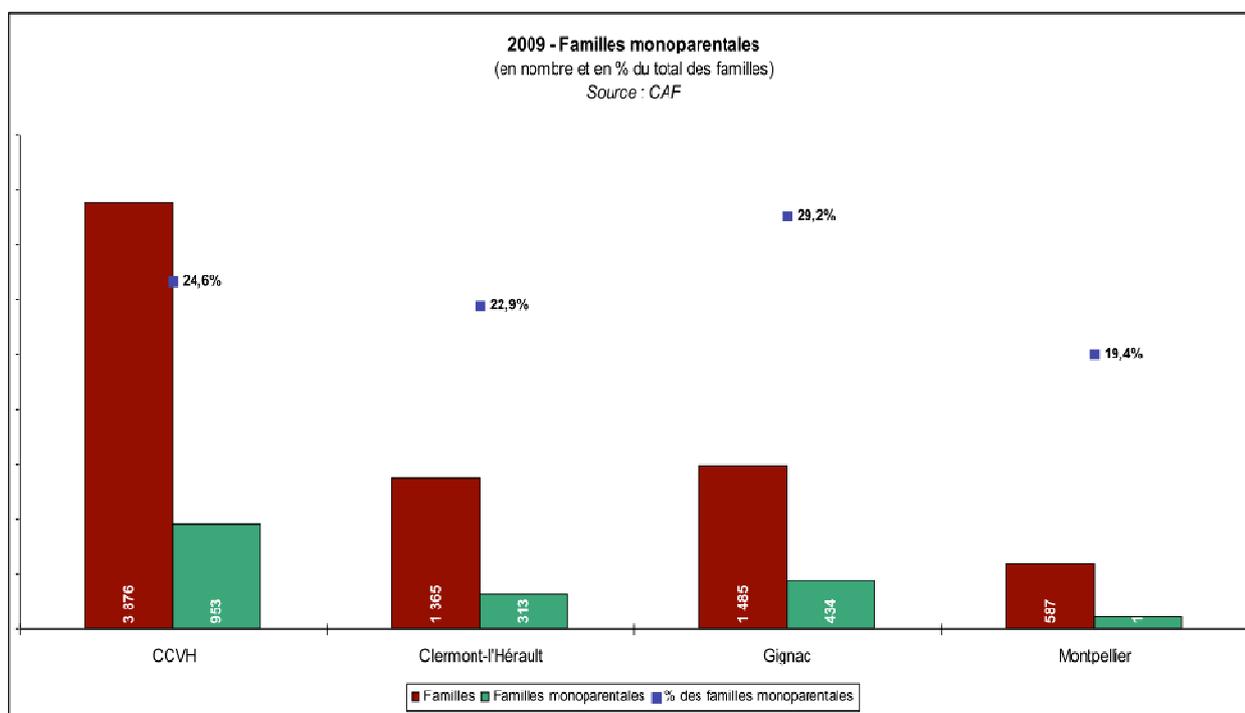
A l'autre extrémité, l'aire Montpelliéraine concentre un nombre élevé de jeunes de 11 à 17ans dont les parents exercent une activité professionnelle (79,9 %).

VI. UNE SOURCE DE PRECARITE ET DE BESOINS EN SERVICES : LA MONOPARENTALITE

953 familles monoparentales représentent 24.6 % des familles allocataires de la CAF. Cette proportion est sensiblement inférieure à celle observée pour l'ensemble des allocataires de la CAF de Montpellier où elle est de 32,8 % (la moyenne nationale en 2007 était de 19%)

Les contrastes entre les différentes aires d'influence sont sensibles. Ainsi, le secteur de Gignac est le plus marqué avec plus de 29% de familles monoparentales parmi les allocataires.

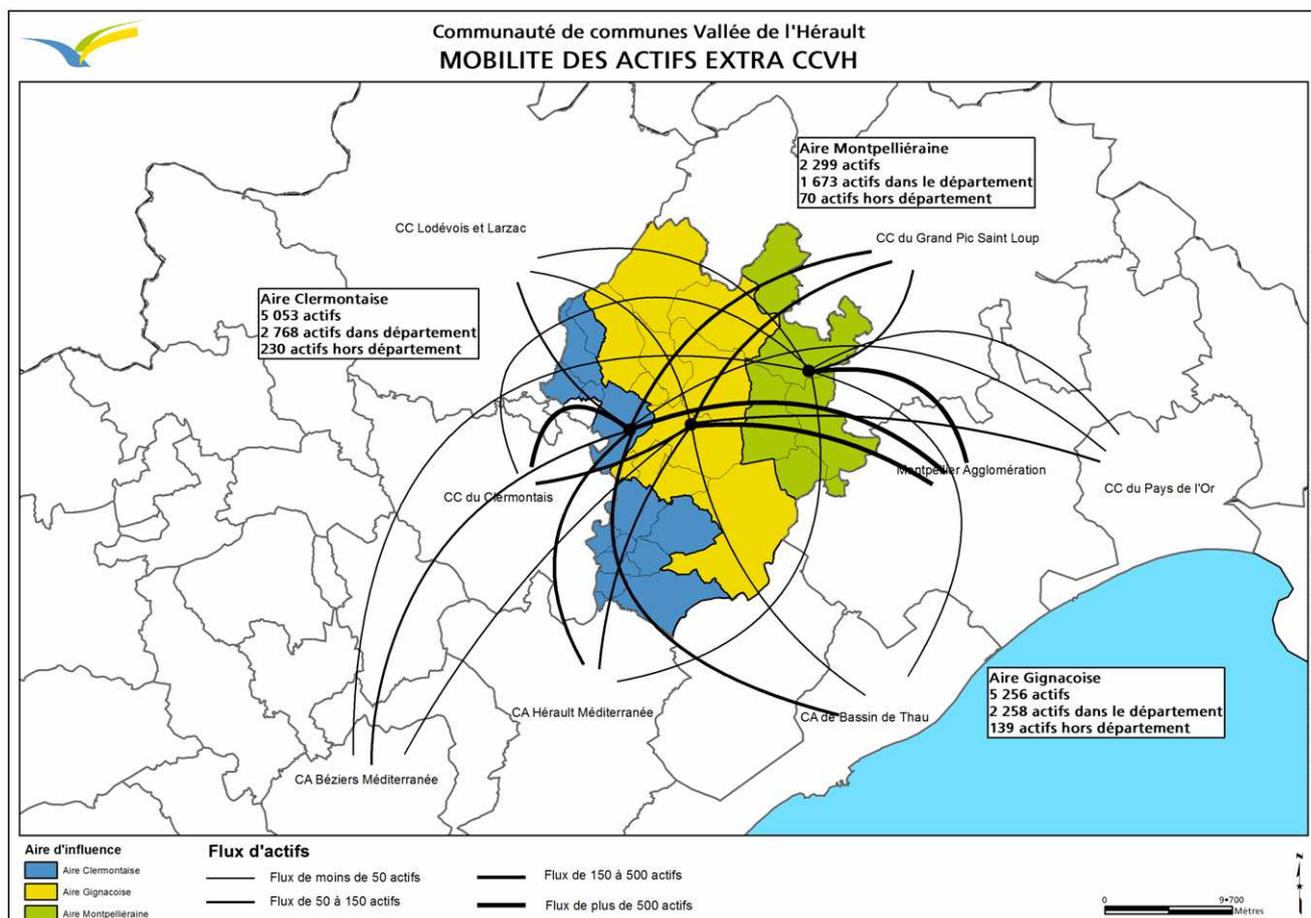
L'aire d'influence Gignacoise représente 51% des familles monoparentales du territoire, alors qu'elle compte pour 43% de la population totale.



VII. LES MOBILITES PROFESSIONNELLES

La population active résidant dans la CCVH, soit 12 600 personnes en 2007, est particulièrement mobile.

Ainsi, les « sortants », quelques 7700 personnes travaillant hors du territoire de la CCVH, représentent 61% des actifs.



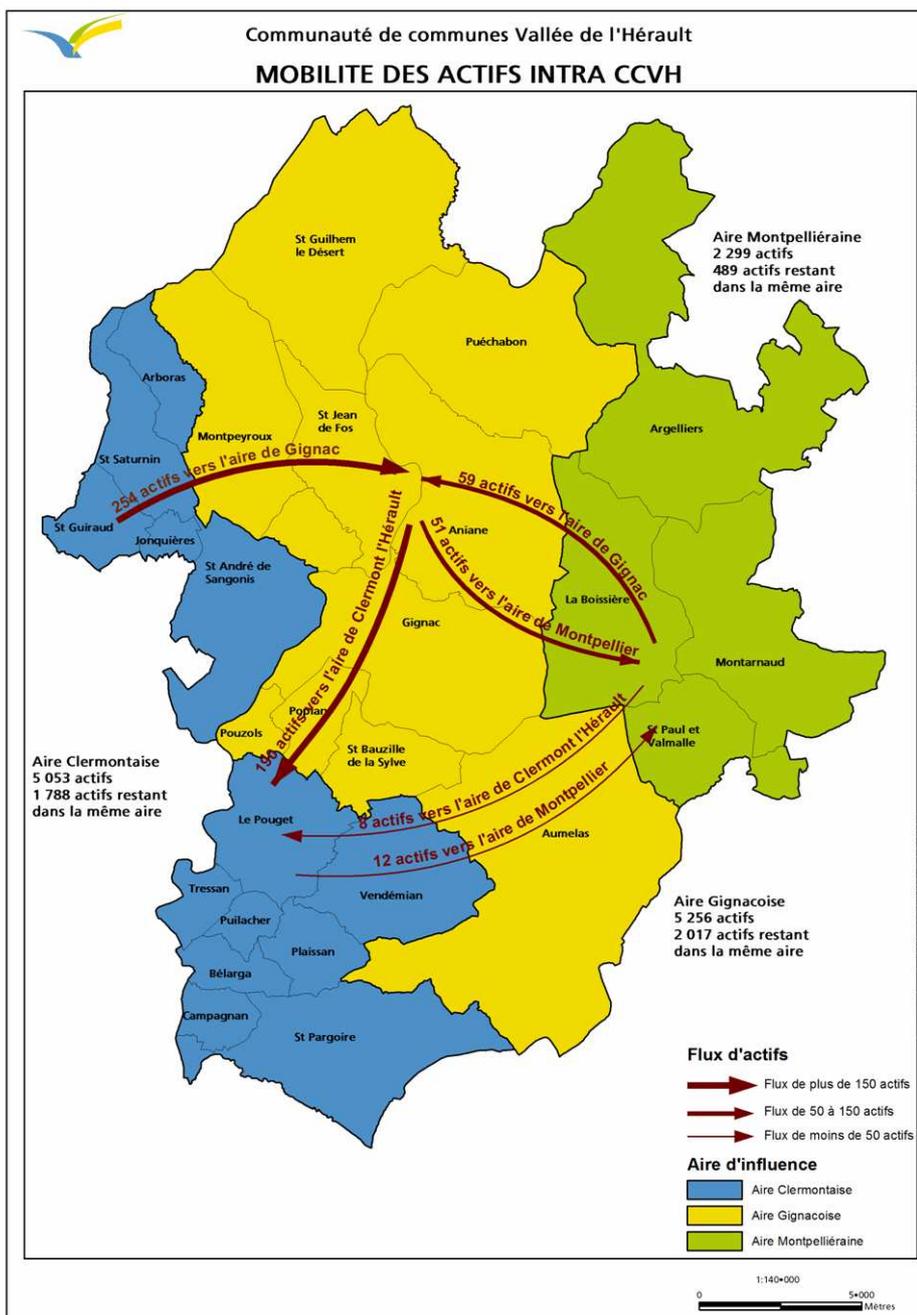
Les résidents de l'aire d'influence Montpelliéraine sont les plus mobiles, avec 75,8 % d'actifs travaillant hors du territoire. Ils sont particulièrement tournés vers l'agglomération de Montpellier (60,6 % des sortants) mais très peu vers le Clermontais ou le Lodévois-Larzac (2,4 % de sortants vers ces deux communautés de communes).

Les résidents de l'aire Gignacoise sont les plus sédentaires. 2258 personnes, soit 43 % des actifs occupés, travaillent dans l'aire d'influence Gignacoise (38,4 % des actifs de l'aire) ou sur le territoire de la CCVH, dans ce cas principalement dans l'aire Clermontaise. Néanmoins, 39,9 % des actifs (2099 personnes) sont tournés vers l'agglomération montpelliéraine. 8,1 % d'entre eux se rendent quotidiennement au travail dans les communautés de communes du Clermontais et du Lodévois-Larzac.

Pour leur part, les actifs de l'aire Clermontaise quittent la CCVH pour 59,3 % d'entre eux (2999 personnes). Si l'agglomération de Montpellier reste un pôle d'attraction important pour 2100 personnes, c'est la proportion la plus faible (29,4 %) parmi les trois aires qui composent la CCVH.

En revanche, ils sont beaucoup plus tournés vers les communautés de communes voisines, 428 personnes, soit 8,1 % des actifs, se rendant dans le Clermontais ou le Lodévois-Larzac.

On notera enfin que les mouvements internes à la CCVH, d'une aire d'influence à l'autre, sont peu importants, les actifs de l'aire Clermontaise étant ceux qui sont le plus mobiles au sein de la CCVH (5,3 % des actifs), et ceux de l'aire Montpelliéraine les moins mobiles (2,9% des actifs).



CHAPITRE II : L'OFFRE ACTUELLE EN SERVICES A LA PETITE ENFANCE

LES PRATIQUES ET BESOINS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Un diagnostic sur l'enfance et la jeunesse, réalisé en 2006 sur le territoire de la CCVH, en amont du projet de territoire, avait mis en avant le déficit d'offre de services en matière d'accueil des enfants, dont les principales caractéristiques pour le domaine de la petite enfance étaient :

- 103 places en crèche réparties sur seulement 4 communes
- 70 places d'assistants maternels représentant 40% de l'offre d'accueil de la petite enfance alors que la moyenne nationale se situait à près de 70%

Depuis, des évolutions sensibles ont été constatées, qui portent principalement sur le nombre d'assistants maternels qui est passé **de 70** en 2006 à **228** fin 2010 : plus de 160 assistants maternels agréés en moins de 4 ans.

I. UNE OFFRE IMPORTANTE D'ACCUEIL CHEZ LES ASSISTANTS MATERNELS

La première offre d'accueil sur ce territoire est donc principalement constituée des 228 assistants maternels de la Communauté de Communes correspondant à 568 places dont 120 sont pourtant encore disponibles, soit près d'1/4 de l'offre totale.

Cette offre est aujourd'hui 5 fois supérieure à celle proposée en accueil collectif (contre 2 fois pour la moyenne nationale). Les assistants maternels accueillent donc près de 40% des enfants de moins de 3 ans.

Des dispositions législatives récentes qui ont fait évoluer la profession

- Début 2005, une Convention Collective Nationale des assistants maternels a été signée, qui définit les obligations de l'employeur (contrat de travail, bulletin de paie,...) et du salarié (visite du lieu d'accueil, présentation de l'agrément,...) ;
- Une loi votée le 27 juin 2005 réforme le statut des assistants maternels qui sont dorénavant distingués des assistants familiaux. Les modalités d'agrément sont redéfinies et les heures de formation doublées. La finalité est le soutien à la professionnalisation des personnels.

Un agrément qui facilite l'installation des assistants maternels

L'agrément pour devenir assistant maternel est octroyé par les puéricultrices de PMI du Conseil Général suite à une évaluation à domicile qui leur permet de déterminer la capacité d'organisation et de prise en compte des besoins de l'enfant. L'agrément a une durée de validité de 5 ans¹. Une formation organisée et financée par le département est obligatoire. Elle a une durée totale de 120

¹ L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile. L'assistant maternel accueille des enfants confiés par leur parent directement ou par l'intermédiaire d'un service d'accueil régulier familial (Art L 421-1 du code de l'action sociale et de la famille)

heures. Cet agrément s'obtient sans trop de difficulté. Le nombre d'agrément n'est pas délivré en fonction des besoins identifiés sur le territoire et il n'existe aucune restriction. L'ajustement s'effectue donc uniquement selon les lois du marché (offre/demande), ce qui entraîne un phénomène de concurrence.

120 places encore disponibles

Dans les communes **où le nombre d'assistants maternels est important**, il reste des places disponibles. Ainsi, à Aniane, 17 assistants maternels sont en activité, mais 13 places sont encore disponibles ; 36 assistants maternels sont en activité à Gignac et il reste encore 24 places disponibles et enfin à Saint-André de Sangonis où 46 assistants maternels sont en activité, il reste 18 places disponibles.

Une offre qui couvre l'ensemble du territoire

L'offre d'accueil chez les assistants maternels couvre pratiquement l'ensemble des communes, mais ils sont plus nombreux sur les communes de Gignac, Saint-André de Sangonis, Aniane et Saint-Pargoire.

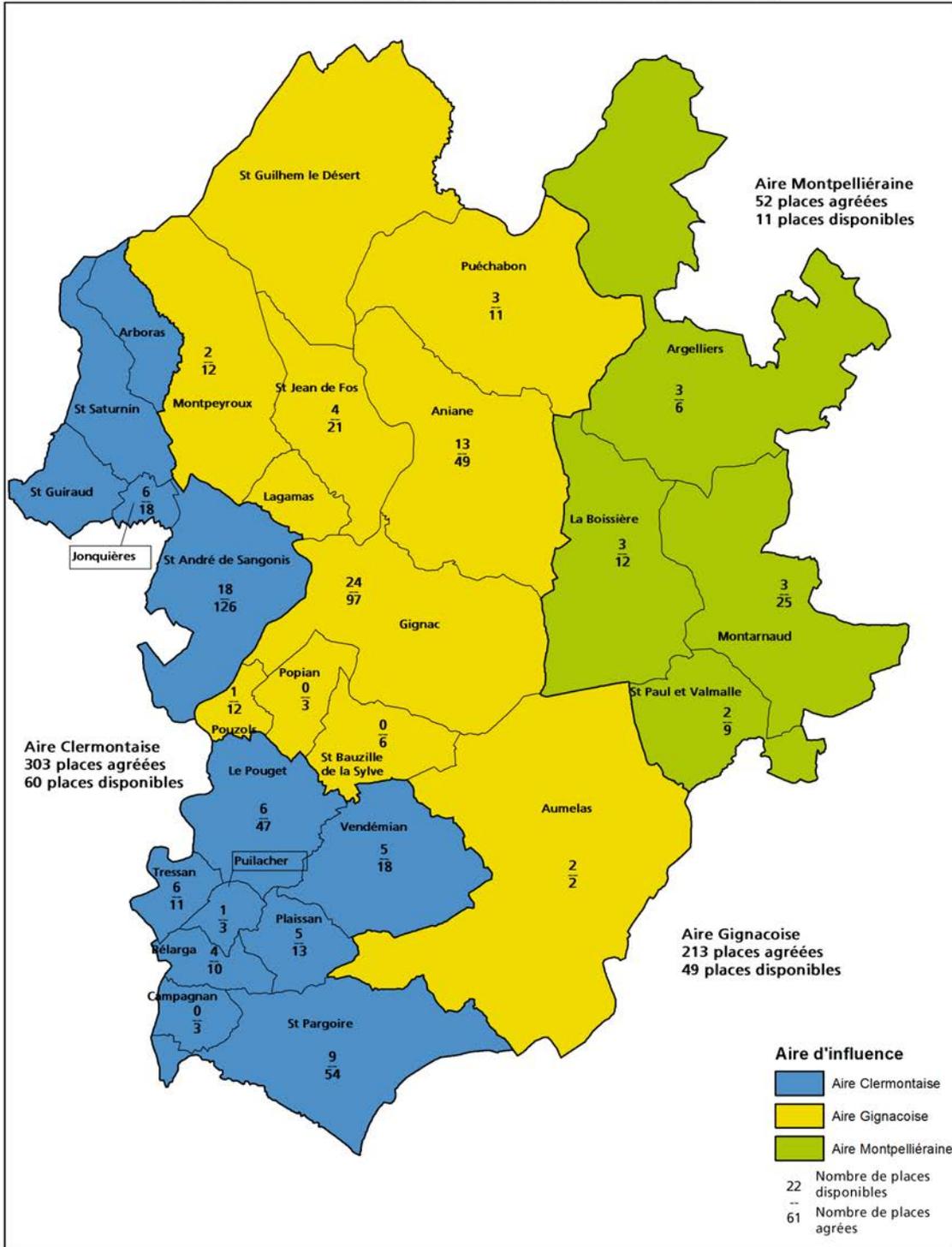
Les assistants maternels à Saint-Pargoire représentent 68% du nombre total sur le territoire de la CCVH et 66% en nombre de places.

Seules les 5 petites communes d'Arboras, de Lagamas, de St-Guilhem le Désert, de St-Guiraud et de St-Saturnin de Lucian ne disposent pas de ce service.



Communauté de communes Vallée de l'Hérault

NOMBRE DE PLACES AGREES CHEZ LES A.M.



↳ **Du temps partiel pour la majorité des assistants maternels**

Peu d'assistants maternels accueillent des enfants à temps complet car de nombreux parents travaillent à temps partiel. Le temps d'accueil est en moyenne de 20 heures par enfant et par semaine. Les enfants sont plus souvent qu'autrefois placés à temps partiel (horaires décalés des parents, augmentation du temps partiel pour les femmes, RTT,...)

↳ **Des tarifs plus élevés que la moyenne nationale**

Les tarifs horaires des assistants maternels de l'Hérault sont élevés, venant se classer après ceux de l'Île de France. Les tarifs se situent dans la fourchette de 5€ brut, la moyenne nationale se situant autour de 3 € brut.

Le tarif est librement fixé par les assistants maternels, sachant qu'il est encadré avec un prix minimum à 2,50€ brut de l'heure et qu'au-delà de 5,50€ brut de l'heure, la CAF ne verse plus le complément de libre choix du mode de garde. Les assistants maternels qui ont une bonne réputation négocient avec les familles des tarifs élevés auquel s'ajoutent des indemnités d'entretien (sur la base de 2,65€ pour 8 heures) et une participation pour les repas dans le cas où il n'est pas fourni par les parents. De plus, la politique fiscale est avantageuse pour les assistants maternels puisque les revenus de leur activité ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu en dessous de 9h de SMIC par jour de revenu déclaré pour trois enfants accueillis.

↳ **Un écart de coût entre équipement collectif et assistant maternel spécifique au territoire**

Selon une étude de la DREES parue en juin 2009², les familles qui ont recours à titre principal à un mode d'accueil payant, consacrent – en moyenne par enfant, avant allocations et déductions fiscales – de 280€ par mois pour la crèche à 510€ pour l'assistant maternel agréé. Si l'on prend en compte les réductions ou crédits d'impôt et les allocations, l'assistant maternel agréé et la crèche ont un coût équivalent de 185€ par mois et par enfant pour les familles et sont les deux modes d'accueil les moins onéreux. Les frais liés à l'accueil des jeunes enfants ont diminué grâce à la mise en place de la prestation accueil jeune enfant (PAJE) et du crédit d'impôt pour les familles modestes et grâce aux revalorisations des aides fiscales.

Une famille dépense en moyenne 1,60€ par heure et par enfant pour la crèche alors que la dépense horaire pour un assistant maternel peut-être estimée à 3€ par enfant. Si l'on prend en compte les réductions ou crédits d'impôt et les allocations, on divise le coût pour un assistant maternel par près de trois, ce qui ramène le coût à 1,10€ par enfant. Pour la crèche, les parents ne reçoivent pas d'allocation directement puisque le prix réglé à l'établissement tient déjà compte des subventions de la CAF. Les parents bénéficient toutefois d'une réduction d'impôt qui ramène le coût de la crèche à 1,10€ par enfant. Par conséquent, après prise en compte des aides sociales et fiscales, l'assistant maternel agréé et la crèche ont un coût moyen équivalent. Ce mode de calcul est valable quel que soit le niveau de vie des familles. La différence pour les familles tient dans le fait de devoir faire l'avance du paiement avant les réductions à l'assistant maternel, ce qui a son

² DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) « Les dépenses de garde des jeunes enfants », publiée en juin 2009. N° 695

importance. En revanche, sur le territoire de la CCVH, le tarif moyen des assistants maternels étant 5€, il existe donc un écart de coût important entre les deux modes d'accueil.

Une incitation de l'Etat pour cette profession

Ces différents avantages ont provoqué un véritable engouement pour la profession d'assistant maternel ces dernières années. Sur ce territoire en pleine évolution démographique et qui manque de réponses en termes d'accueil des petits enfants, beaucoup de personnes et notamment des femmes ont choisi de s'installer comme « ASMAT ». Face aux besoins d'accueil non satisfaits, ils ont pu faire valoir leur exigences à la fois en termes de tarif mais également de contraintes horaires (plusieurs d'entre eux n'accueillent pas d'enfant le mercredi, privilégiant les activités avec leurs propres enfants), l'idéal pour ces professionnels étant d'accueillir 2 ou 3 enfants à temps plein. Il n'existe d'ailleurs que 15 places pour le périscolaire, ce qui est très largement insuffisant pour répondre aux besoins des familles et notamment des doubles actifs qui travaillent loin et qui ne peuvent pas toujours récupérer leurs enfants à l'heure de fermeture des garderies scolaires et des crèches.

Un métier qui nécessite une professionnalisation

On constate pourtant aujourd'hui que certains de ces assistants maternels ne trouvent jamais ou peu de contrat. Il serait alors important de les convaincre de la nécessité d'une réorientation professionnelle. Métier choisi bien souvent en complément de revenu, les assistants maternels sont pour une très large part des mères de famille qui ont fait le choix d'avoir un complément de revenu tout en restant à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Une autre catégorie d'assistants maternels est la femme de plus de 50 ans qui ne retrouve plus d'emploi. Pole Emploi propose alors cette réorientation professionnelle car l'accès à ce métier est peu contraignant (120 heures de formation).

Par ailleurs, les personnes ayant « le bon profil » ont des bons revenus, ont rarement des agréments vacants et ont souvent réussi à imposer leurs horaires et leurs contraintes. Le métier, avec la mise en place des formations et l'amélioration du statut d'assistants maternels s'est fortement professionnalisé, et la pratique d'activités d'éveil ou la participation aux activités du RAM sont des conditions de plus en plus fréquemment exigées par les parents.

L'assistant maternel, un choix par défaut ?

Apparaît de manière assez nette de la part des parents, une préférence marquée, au moment du choix, pour l'accueil collectif. Celui-ci est jugé plus rassurant et comme particulièrement bénéfique pour l'enfant (éveil, socialisation), tout au moins quand on ne connaît pas personnellement d'assistant maternel, même si cette préférence va évoluer au cours du temps et que les parents vont finalement valoriser ce mode d'accueil pour leur enfant.

Les freins concernant la garde par une assistante maternelle, une « nounou » comme disent les parents, proviennent de plusieurs facteurs, notamment la peur, par principe, de laisser son enfant à « une étrangère », avec un entourage inconnu.

Ils sont souvent perçus comme n'ayant pas forcément « la vocation » ou comme ayant souvent choisi ce métier pour des raisons de confort (rester à la maison) et des motifs financiers, ou encore comme peu souples, exigeants, - comme peu formés, pas contrôlés...³

Pourtant, si une majorité des parents recherche en priorité un mode d'accueil collectif lors de la naissance du premier enfant, cet ordre s'inverse lors de la naissance du 2^{ème} enfant. Les parents ayant déjà utilisé les services d'un assistant maternel préférant continuer avec la même personne pour le 2^{ème} enfant⁴, prouvant alors que la confiance est une notion plus importante que le seul coût de la garde.

Les assistants maternels sont un maillon essentiel, notamment pour les communes qui ne disposent d'aucun équipement collectif. Ils constituent aussi la seule alternative aux équipements collectifs surchargés.

Face à ces contraintes, le RAM (Relais Assistants Maternels) constitue une « alternative » intéressante : alors que la plupart des parents souhaitent initialement un mode d'accueil collectif, l'accueil chez un assistant maternel qui fréquente le RAM, peut devenir, a posteriori « leur mode d'accueil idéal ». « L'idéal » correspond à un mélange des deux à savoir pouvoir bénéficier de l'accueil en collectivité et avoir toujours la même personne référente. Le RAM permet de compléter le mode d'accueil de l'assistant maternel agréé. Les parents ont les avantages des crèches sans en avoir les inconvénients.

La nécessité de rompre l'isolement

Depuis plusieurs années, il avait été constaté le besoin des assistants maternels de rompre l'isolement professionnel qui est le leur. Les assistants maternels se sont alors parfois regroupés en association, celle-ci ayant pour but de favoriser les échanges entre professionnels et parents et de mettre en place des animations.

Trois associations préexistantes fonctionnent toujours à Saint-André de Sangonis, à Aniane et à Gignac.

³ Etude le l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) : « Mode de garde : vécu et attentes des parents et futurs parents » parue en avril 2009

⁴ A la naissance de leur enfant, les ¾ des parents ont une préférence pour un mode d'accueil : il s'agit d'eux-mêmes ou de leur conjoint dans 44% des cas, d'une crèche dans 32% des cas et d'une assistante maternelle dans 21% des cas. Les critères mis en exergue par les parents qui préfèrent une garde extérieure relèvent de la confiance, de la relation visée avec la personne, de l'aspect pratique du mode d'accueil (horaire ou distance du domicile au travail), de l'éveil ou de la socialisation de l'enfant auquel on peut rajouter le respect du rythme de l'enfant, le coût n'arrive qu'ensuite et l'hygiène et la sécurité ne sont un critère de choix que pour 1% des parents.

L'ordre des 3 modes d'accueil (eux-mêmes, crèche et assistante maternelle) est modifié dès le second enfant (43% par eux-mêmes, 29% chez une assistante maternelle et 25% pour la crèche). Cet effet est encore amplifié à partir du 3^{ème} enfant (56% désirant alors garder leur enfant, 22% le faire garder en crèche et 8% par une assistante maternelle). Etude DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), menée en 2007 en partenariat avec la CNAF et l'INSEE parue en février 2009 (N° 678). «Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 »

II. LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL, UN DISPOSITIF ATTENDU SUR LE TERRITOIRE

↳ Une première action intercommunale dans le domaine de la petite enfance

Par délibération du 31 mai 2010, le conseil communautaire de la Communauté de Communes a approuvé la création d'un relais assistants maternels intercommunal. Cette première action intercommunale dans le domaine de la petite enfance était primordiale au regard du contexte avec plus de 200 assistants maternels indépendants agréés ne disposant pas d'espace de coordination et d'information sur le territoire. Le RAM doit ainsi satisfaire une mise en œuvre qualitative du mode d'accueil chez les assistants maternels.⁵

↳ Les missions du RAM

Ses missions sont formalisées autour de quatre fonctions principales⁶ :

- L'organisation d'un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- L'animation d'un lieu professionnel de l'accueil à domicile où assistants maternels et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- Le soutien à la professionnalisation de l'accueil individuel ;
- La contribution à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

L'animatrice du RAM est en poste depuis le 1^{er} septembre 2010 : plusieurs réunions d'information auprès des assistants maternels ont été réalisées, répondant aux attentes de coordination, notamment chez les assistants maternels de Saint-Pargoire qui, du fait de la non existence d'équipements collectifs dans le sud du territoire, se sentaient totalement isolés.

↳ La localisation du RAM

Le RAM doit s'installer prochainement dans des locaux situés au Domaine Départemental des Trois Fontaines, sur la commune du Pouget. Pour favoriser l'accès au plus grand nombre d'assistants maternels, les animations et rencontres se déroulent d'ores et déjà dans sept lieux de regroupement : Aniane, Gignac, le Pouget, Saint-André de Sangonis, Montpeyroux, St-Paul et Valmalle et St-Pargoire.

Force est de constater qu'une telle expérimentation de service itinérant, s'appuyant sur un système souple et ouvert et favorisant la mixité des publics est particulièrement adaptée au milieu rural. Aujourd'hui, il paraît important de développer cette expérience notamment dans des petites communes plus isolées.

⁵ Le RAM est cofinancé par la CAF, la MSA, la CDC et le CG. Il est intégré dans la CEJ intercommunal. Il est également financé par le FEADER dans le cadre du projet d'investissement.

⁶ La loi confère au RAM une « identité juridique » et indique que la définition de leurs missions doit tenir compte des orientations de la Commissions Départementale des Jeunes Enfants (CODAJE).

Les attentes en direction du RAM

La demande des assistants maternels concerne la mise en place de formations pédagogiques, de l'aide sur le projet professionnel. Plusieurs d'entre eux passent un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) petite enfance dans le cadre d'une VAE (Validation des acquis de l'Expérience). En effet, l'agrément accordé octroie une partie du CAP.

Les parents sollicitent déjà fortement le RAM (une dizaine par semaine) sans qu'il n'y ait encore eu de campagnes d'information. Ils sont orientés par des partenaires comme la PMI (Protection Maternelle Infantile) ainsi que par les assistants maternels.

Le RAM, un levier important pour améliorer l'accueil à domicile

Il s'agit de trouver rapidement des solutions afin de faire face à la baisse d'activité récente et à venir des assistants maternels : rassurer les parents, toucher plus d'assistants maternels, renforcer leur professionnalisation, œuvrer par le biais de l'information vers une harmonisation de tarifs plus accessibles, développer la communication en direction des parents, notamment en ce qui concerne les ateliers d'éveil et les animations ponctuelles, pousser à la décentralisation des activités sur les communes pour une meilleure représentation des assistants maternels, mettre en place une fonction d'observation des publics accueillis au RAM,....

La CCVH a tout intérêt à renforcer les missions du RAM si elle veut répondre aux besoins de plus en plus important d'accueil des petits enfants du territoire. Un second poste d'animatrice devrait être créé en juin 2011 permettant le développement des activités. Le dimensionnement habituel d'un RAM est d'une animatrice pour 100 assistants maternels.

III. L'ACCUEIL COLLECTIF DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Le territoire de la CCVH dispose de cinq équipements en multi-accueil (4 crèches + 1 jardin d'enfants) offrant une capacité d'accueil de 119 places. Cette offre n'a guère évolué depuis 2006 malgré la très nette augmentation de la population. Elle est passée de 103 à 119 places, soit seulement 16 places supplémentaires.

Transformation des crèches en multi-accueil

Depuis 2006, les quatre crèches existantes se sont transformées en établissements multi-accueil, et une cinquième a été créée. Ces équipements offrent au sein d'une même structure un accueil régulier ou occasionnel, collectif ou familial. Cette transformation correspond au mouvement national où les établissements multi-accueil sont de plus en plus nombreux alors que l'offre des structures mono-accueil (crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants) diminue progressivement.

Une spécificité à Montpeyroux, l'accueil à partir de 2 ans

Le jardin d'enfants créé à Montpeyroux qui n'accueillait que les enfants à partir de 2 ans pour répondre aux besoins d'accueil durant les périodes de vendange et du fait de l'entrée à l'école maternelle qu'à partir de 3 ans, s'est également transformé en multi accueil tout en continuant de n'accueillir les enfants qu'à partir de 2 ans. Ce concept est perçu comme intéressant en soi, pour une socialisation des enfants avant l'entrée en maternelle. En effet, comme cet établissement a mis en place des passerelles importantes avec les assistants maternels du territoire, il n'y a aucun problème pour passer de l'accueil chez un assistant maternel à l'accueil collectif où l'enfant acquiert des bases de sociabilité lui permettant l'entrée en maternelle plus facilement.

Des équipements inégalement répartis sur le territoire

Ce dispositif se concentre sur 5 communes dont 3 disposent également du plus grand nombre d'assistants maternels (Gignac, Aniane et Saint-André de Sangonis) ; les deux autres communes disposant d'une crèche étant Montarnaud et Montpeyroux.

L'offre d'accueil collectif est inégalement répartie sur le territoire. Le sud de Gignac, qui comprend notamment les communes de St-Pargoire, Campagnan, Vendémian Aumelas, le Pouget,... ne dispose d'aucun équipement d'accueil collectif.

Des gestions diversifiées : associatives et municipales

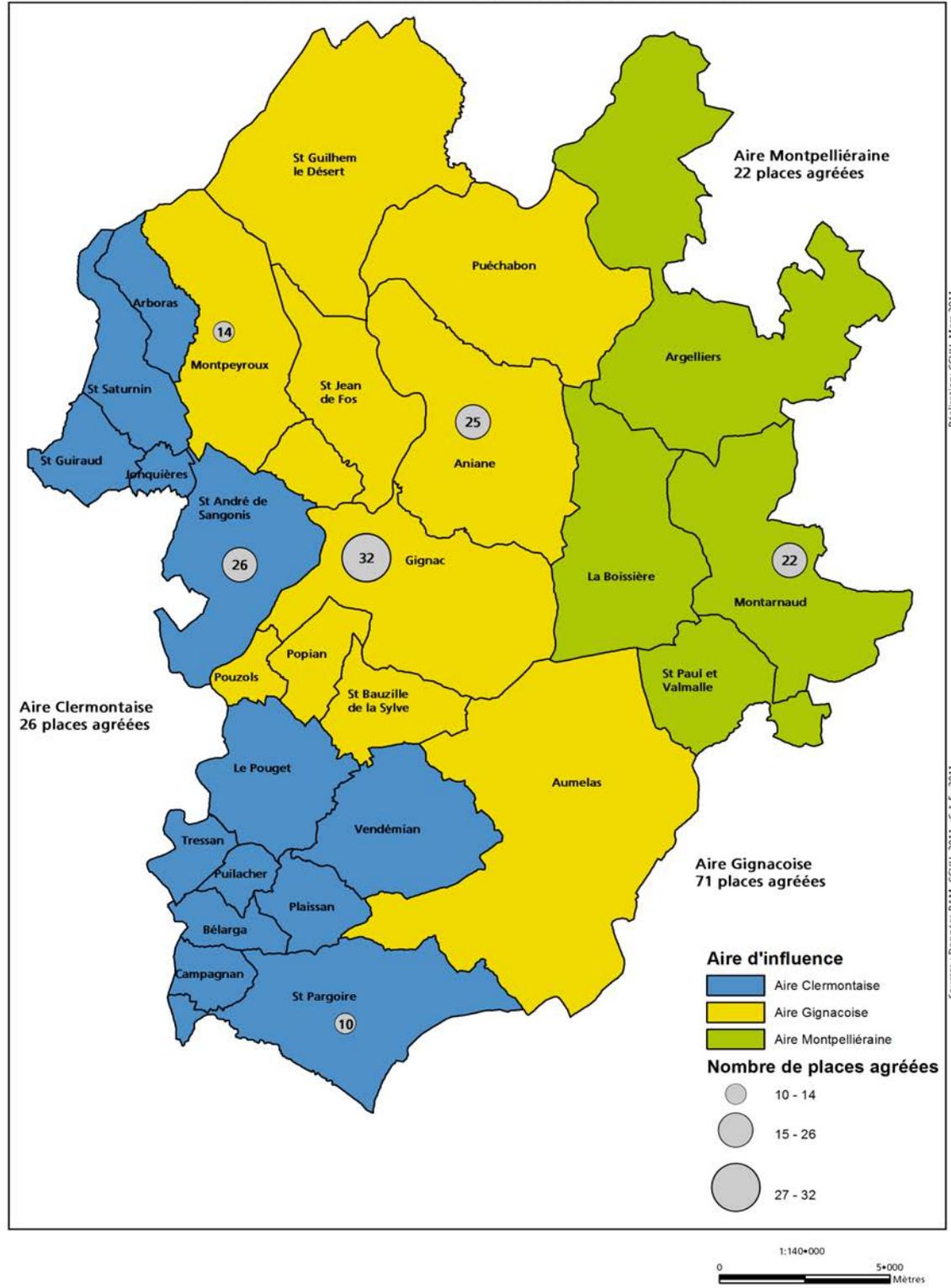
Trois crèches sont en gestion associative et deux sont municipales.

Les crèches ont un fonctionnement bien structuré, présentent des équipes diplômées et utilisent peu les contrats aidés, excepté le multi-accueil de Saint-André de Sangonis (6 contrats aidés pour 14 salariés).



Communauté de communes Vallée de l'Hérault

NOMBRE DE PLACES AGREES EN CRECHES



Des équipements saturés

Les cinq équipements d'accueil collectif sont saturés et l'on peut considérer qu'il est difficile pour un enfant non natif d'une des cinq communes de disposer d'une place dans ces équipements. En effet, les critères de places (priorité aux enfants de la commune) ont été renforcés pour faire face à la demande, ce qui restreint fortement l'accès aux enfants des autres communes. Les demandes qu'elles enregistrent chaque année correspondent à plus du double de leur capacité d'accueil. De ce fait, ce sont principalement les enfants des doubles actifs qui accèdent aux équipements collectifs alors qu'il existe un besoin important d'accueil occasionnel sur ce territoire.

Un essoufflement du bénévolat dans le secteur associatif

Le fonctionnement associatif devient de plus en plus difficile dans les crèches. En effet, du fait de leur activité, les parents ne s'investissent pas dans la durée et le turn-over des bénévoles est important. Certaines associations soulignent la charge de travail très conséquente que la responsabilité de bénévole implique, en particulier lorsque des problèmes surgissent ou qu'un collaborateur doit être licencié. « Des parents volontaires n'ont souvent pas la disponibilité et les compétences nécessaires pour accomplir les tâches administratives. » De plus, il est très difficile de trouver des parents à la fois intéressés et disponibles. « Ils ne viennent presque pas aux assemblées générales ».

Une évolution dans l'âge des jeunes enfants accueillis en crèche

Avec la possibilité de bénéficier du complément libre choix d'activité dès le premier enfant jusqu'à six mois, le nombre de bébés accueillis est moins important et ne représente plus qu'1/3 de l'effectif. Le besoin d'accueil des jeunes enfants s'est décalé ces dernières années pour les plus de 6 mois, voire pour les enfants plus grands entre 2 et 3 ans, du fait de l'impossibilité d'inscrire son enfant à l'école à partir de 2 ans.

Face à cette évolution de la demande, les locaux des crèches, conçus à l'origine pour recevoir majoritairement des tout petits deviennent inadaptés pour accueillir des enfants plus grands (manque de salle de motricité,..)

Un projet de micro-crèche à Saint-Pargoire

Pour pallier le manque de places en accueil collectif, le gouvernement a lancé de nouvelles structures hybrides : les micro-crèches. Depuis 2007, plusieurs projets expérimentaux ont vu le jour au niveau national.

Une micro-crèche est un mode de garde, à mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, destiné aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Une micro-crèche regroupe au sein d'un local trois professionnels de la petite enfance accueillant au maximum 10 enfants simultanément. A noter qu'un plus grand nombre d'enfants peut être accueilli sur l'amplitude de la journée.

Ce projet correspond aux besoins d'une commune rurale qui ne peut créer une crèche du fait de son coût trop élevé. La commune versera une subvention forfaitaire de 4000€ à l'association gestionnaire.

L'association Familles Rurales de l'Hérault est maître d'œuvre du projet en collaboration avec la MSA, la CAF, le Conseil Général et bien sûr la Commune qui met à disposition le terrain. La micro-crèche sera une éco-construction et devrait voir le jour en 2011.

Les habitants de Saint Pargoire, de Saint Pons de Mauchiens, d'Aumelas et de Campagnan pourront bénéficier de cette installation dans le cadre de la « convention petite enfance et jeunesse » signée entre ces quatre communes. Cette micro crèche permettra aux parents qui le souhaitent de faire garder leur enfants sur une plage horaire importante et/ou selon des modalités plus souples (une heure, une demie journée, de façon occasionnelle), pour un tarif modique qui sera la part à acquitter puisque les aides que les familles peuvent recevoir seront déjà versées à la micro crèche par les différents organismes participants. Ce mode de garde représente une alternative à la garde exercée par les assistants maternels qui permettra à des familles modestes et, ou à des personnes en recherche d'emploi de faire garder leurs enfants.

Les 4 bourgs centres ont des projets concernant leur multi-accueil

- La ville de Gignac envisage de doubler la capacité de sa crèche pour passer de 32 à 60 places. Comme ce n'est pas possible de l'agrandir sur le même site, il est envisagé de la déménager à côté de l'EHPAD qui a lui-même un projet d'agrandissement
- La ville de Montarnaud envisage de construire un bâtiment sur la ZAC afin d'augmenter la capacité de sa crèche associative passant ainsi de 32 à 40 places.
- La ville d'Aniane considère que la capacité de sa crèche correspond à peu près aux besoins des habitants à l'heure actuelle mais cette dernière ayant été construite devant l'Abbaye (et donc très mal placée), la municipalité envisage l'achat de bâtiments entouré de 2 hectares pour installer un véritable pôle socio-éducatif (crèche + ALSH + autres activités pour l'enfance et la jeunesse)
- La ville de Saint-André de Sangonis avait envisagé la création d'une Maison de la petite enfance qui devait regrouper différents services (crèche, RAM,...). La première tranche de travaux a permis de loger la crèche associative avec 25 places. La construction de la 2^{ème} tranche pourrait être envisagée.

Un projet de halte-garderie porté par un privé

Deux personnes portent un projet de halte garderie itinérante avec un bus afin de pouvoir prendre en charge des enfants qui ne sont pas accueillis en occasionnel.

Le coût moyen d'un multi-accueil

Selon, les données transmises par la CAF de Montpellier, le coût moyen d'une place en multi-accueil pour les établissements (relevant de la CAF de Montpellier) est de 13 582 €.

Sur le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, le coût moyen d'une place est de 12 682 €.

Au niveau des produits, les principaux financeurs des équipements sont les communes et la CAF. Pour les communes, le pourcentage d'aide s'élève à 28% du budget total auquel il faut ajouter 3% correspondant aux contributions en nature (loyer, énergie, personnel détachée) soit un total de participation de 31%.

Pour la CAF, le pourcentage moyen de participation est de 40%.

La participation des parents est en moyenne de 20%.

Au niveau des charges, les charges de personnel constituent le principal poste avec 81% du budget. Les 5 établissements totalisent un nombre d'emplois de 52 salariés dont 10 sont en contrats aidés (CUI CAE).

L'aide moyenne de l'Etat au titre des contrats aidés est de 6%.

Les autres aides représentent les 3% restants.

Indicateurs CCVH	
Nombre d'équipements	5
Nombre de places	119
Nombre d'enfants inscrits (données transmises par les structures au moment de l'entretien)	233
Taux d'occupation (financier moyen)	85,00%
	% des charges par rapport au total des produits
Données financières 2009	
% charge de personnel	81%
% de participation CAF (PSU)	40%
% de participation des familles	20%
% de subvention de collectivité	28%
% contribution en nature (loyer, énergie, personnel)	3%
% aide de l'Etat (emplois aidés)	6%
% Autres produits	3%
Coût moyen par place	12 682 €

III. APPROCHE QUANTITATIVE DES BESOINS D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

(Méthode CAF)

Au 31/12/2010, 1245 enfants de moins de 3ans domiciliés sur le territoire de la CCVH étaient connus de l'INSEE, parmi eux, 60,8% ont des parents actifs, soit 757 enfants.

Sur ces 757 enfants : 517 enfants sont gardés par un assistant maternel⁷
 (568 places potentielles pour 517 enfants accueillis)
 119 peuvent être accueillis par les multi-accueils
 (119 places potentielles)

636 enfants devraient ainsi disposer d'une solution « potentielle » d'accueil

121 enfants ont une autre solution d'accueil : famille, amis, crèches d'entreprise, garde non déclarée,...⁸

L'estimation des besoins d'accueil du diagnostic utilise la méthode employée par la CAF pour estimer la demande.

Cette méthode n'a d'autre ambition que de donner un ordre de grandeur de cette demande et en ce sens, le chiffre de 121 enfants est à prendre comme un indicateur, au regard des places existantes sur le territoire. Par contre, ce calcul ne tient pas compte du travail à temps partiel, ni des congés parentaux qui pourraient être « subis » par certains parents et encore moins des prévisions d'arrivée de jeunes ménages sur le territoire⁹

Mais surtout, ce chiffre ne signifie pas qu'il convient de répondre à cette demande par un système unique : il faut sans doute envisager l'augmentation de la capacité d'accueil en structures collectives mais il est également nécessaire d'améliorer l'organisation et de renforcer la capacité d'accueil à domicile.

⁷ 517 enfants bénéficient du complément mode de garde PAJE

⁸ Si l'on fait le calcul en réservant toutes les places d'accueil des assistants maternels aux enfants de – de 3 ans (soit 547 places à temps complet), il manquerait 91 places d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent.

⁹ Seule la ville de Saint-André de Sangonis a réalisé une analyse de ses besoins concernant l'enfance en prenant en compte, l'apport de logement et le taux de natalité, soit 83 enfants de plus pour la période 2012-2014 dont 31 à 58 enfants auront moins de 6 ans.

↳ Synthèse non exhaustive des avantages et inconvénients entre les deux modes d'accueil

Mode d'accueil	Avantages	Inconvénients
Assistants maternels	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité géographique - Cadre familial - Accueil personnalisé - Choix de la personne - Accueil des enfants malades - Adaptation aux souhaits éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la personne - Tarifs horaires élevés - Relation employeur/employé à gérer - Démarches administratives complexes - Pas de remplacement en cas de maladie de l'assistant maternel
Multi-accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Coût - Socialisation des enfants - Qualification du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas forcément d'adulte référent - Manque de souplesse des horaires - Horaires d'ouverture limités - Transmission de maladies - N'accueille pas les enfants malades

CHAPITRE III: LES SERVICES EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

LES LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES

Les accueils de loisirs ont vocation à accueillir les enfants de 3 à 17 ans et à leur offrir une diversité d'activités organisées. Ils doivent déclarer leur activité auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

Depuis juillet 2006, l'appellation « Centre de loisirs sans hébergement » est devenue « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ».

On retrouve des ALSH maternel pour les 3-6 ans, des ALSH primaire pour les 6-11 ans et des ALSH adolescent pour les 12-17 ans.

↳ **Quelques données de cadrage.** Sources entretien avec les professionnels et comptes de résultats 2009

Indicateurs CCVH – ALSH Maternel, Primaire et adolescents	
Nombre d'équipements	10
Nombre de places	703
Données financières	% des charges par rapport au total des produits)
% charge de personnel	64%
% de participation CAF	19%
% de participation des familles	23%
% de subvention de collectivité	39%
% contribution en nature (loyer, énergie, personnel)	6%
% aide de l'Etat (emplois aidés)	9%
% Autres produits	3%

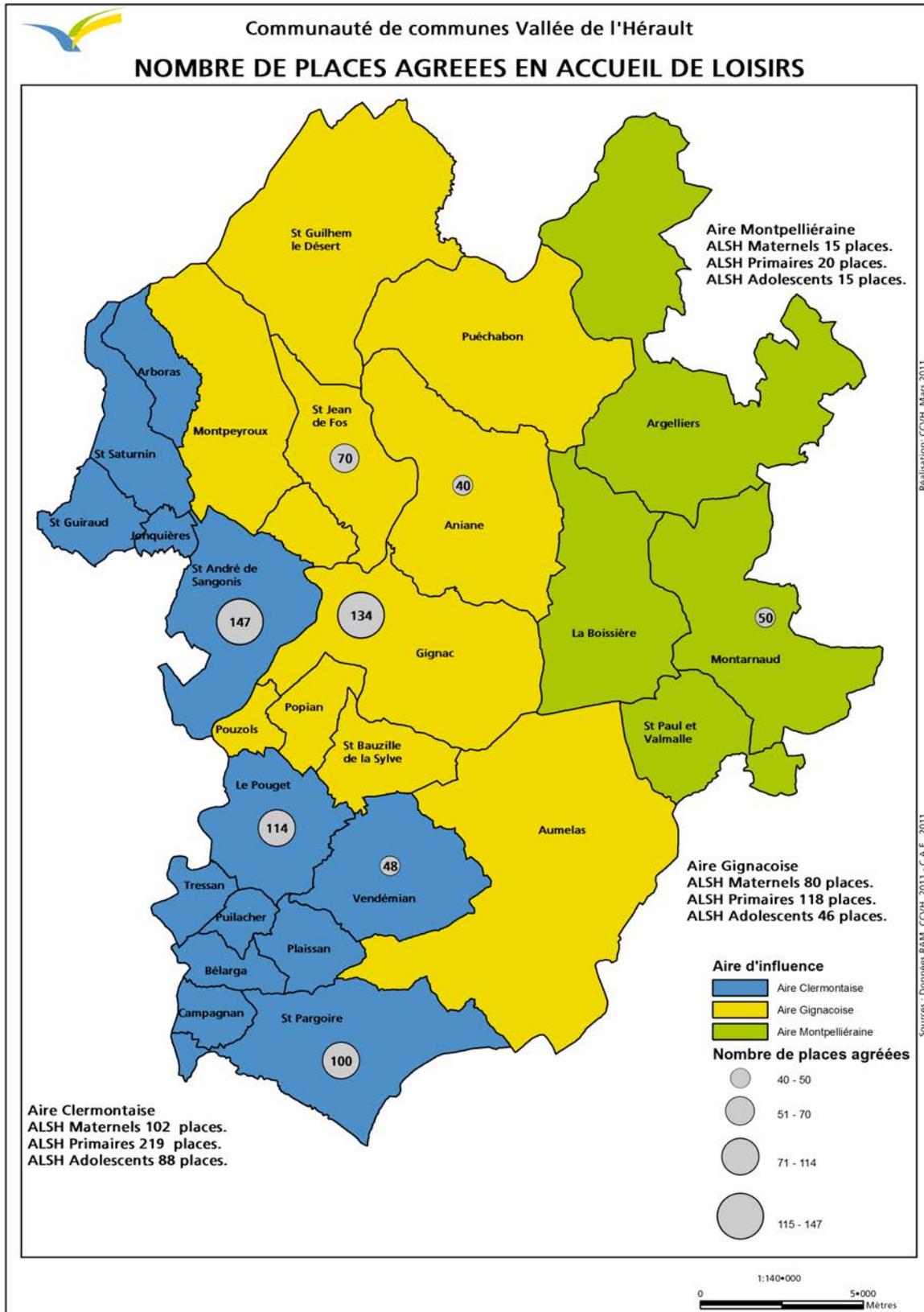
↳ **De fortes disparités territoriales dans l'offre des centres de loisirs**

L'offre d'accueil éducatif, réalisée sous forme d'ALSH primaire et adolescent, se concentre sur 8 communes du territoire : Aniane, Gignac, Le Pouget, Montarnaud, St André de Sangonis, St Jean de Fos, St Pargoire, Vendémian. Les ALSH sont majoritairement en gestion publique municipale. L'ALSH de Gignac géré par l'Office Gignacois d'animation vient d'être repris par la municipalité dans le cadre de la mise en place d'un centre social.

↳ **Une implication forte des communes**

Les communes se sont largement impliquées en prenant des initiatives dans ce domaine, en accompagnant la mise en œuvre d'actions et en s'appuyant sur la contractualisation avec la CAF. Sur les 8 communes, seule St Jean de Fos n'est pas signataire d'un CEJ avec la CAF. Les municipalités ont structuré les actions mettant en place pour certaines un service enfance

jeunesse : Aniane, St André de Sangonis, Gignac, Le Pouget, Montarnaud.



↳ Des tarifs inégaux

Les modalités de facturation sont fixées par les communes et associations gestionnaires de services. Les tarifs pratiqués à la journée ou en demi-journée dépendent du revenu des familles et/ou du nombre d'enfants de la fratrie inscrits.

Pour autant, les tarifs varient suivant les structures. De même, les tranches de revenus considérés ne sont pas les mêmes pour l'ensemble des structures.

L'accueil est réalisé soit en journée ou en demi-journée avec le repas compris ou non.

↳ Des prix de revient différents selon les structures

Le coût horaire de revient a été calculé de la façon suivante:

Coût de revient horaire = nombre d'heures de présence facturée : total des charges de l'action¹⁰

	Coût de revient horaire (C Horaire)
ALSH Maternel	2,05 € < C Horaire > 4,58 €
ALSH Primaire	2,82 € < C Horaire > 6,53 €
ALSH Ados	4,28 € < C Horaire > 11,44 €

sachant que le coût horaire moyen préconisé par la CAF est de 4€

↳ Un accès limité aux enfants domiciliés sur la commune

Aujourd'hui, l'accueil d'enfants en dehors des communes bénéficiaires d'équipement semble plus restreint pour plusieurs raisons :

-une priorité donnée aux enfants originaires de la commune pour des raisons financières et de capacité d'accueil limitant le nombre de places pour les enfants extérieurs à la commune

-la difficulté de faire co-financer les équipements par les communes non équipées en fonction du nombre d'enfants accueillis.

-Le développement d'équipements sur des communes qui étaient non pourvues comme Vendémian (création en 2008), St André de Sangonis (création en 2009)

↳ Problème de fréquentation des structures par les adolescents

Le fonctionnement des accueils de loisirs adolescents est confronté à plusieurs difficultés d'où une fréquentation très fluctuante.

Premièrement, il existe une divergence entre les attentes des familles et celles des adolescents. Les familles sont en attente d'une structure d'accueil sécurisante, encadrant leur enfant du matin au soir. Les adolescents sont plutôt en recherche d'autonomie.

Deuxièmement, l'implication des adolescents au projet, qui est souvent un objectif du projet éducatif, reste difficile.

¹⁰ afin de calculer le coût de revient horaire, nous nous sommes appuyés sur les bilans CAF 2009 que les gestionnaires de structure nous ont transmis. Il est à noter que Familles Rurales n'a pas souhaité nous transmettre ces données et les chiffres indiqués ne tiennent donc pas compte des données de cette structure.

Troisièmement, il manque de lieux adaptés. Les jeunes sont en demande d'activités sportives. La création de salles et, ou de complexes sportifs à proximité permettrait de toucher plus largement les jeunes.

Enfin, certaines communes ne bénéficient pas de ce service sur place et les jeunes, très attachés à leur lieu de vie ont des difficultés à se déplacer sur les autres communes pour des raisons évidentes de mobilité mais aussi du fait de difficultés à se mélanger avec les jeunes des autres villages.

Un relatif isolement des accueils de loisirs

Les synergies entre structures restent difficiles à percevoir. D'une manière générale, il existe peu de relations de travail entre les différents ALSH. Chaque structure développe ses propres projets indépendamment les uns des autres. De la même façon, il n'y a pratiquement pas de relations entre les associations locales (sportives ou culturelles) et les accueils de loisirs. Cet isolement est très souvent vécu comme un manque par ces derniers : ne pas pouvoir échanger sur les projets et sur les pratiques, ne pas pouvoir partager les expériences professionnelles ou organiser des formations communes,....

Des professionnels en difficulté

Une des difficultés des ALSH tient à l'optimisation des équipes d'animation : hormis les ALSH dont le personnel est municipal, les équipes sont aujourd'hui constituées au plus juste pour répondre aux normes d'encadrement des enfants et n'offrent de ce fait plus aucune souplesse dans le fonctionnement d'équipe : les arrêts, les formations qualifiantes, le temps de travail de réflexion sur le projet pédagogique de la structure deviennent très problématiques.

L'évolution des modes de vie des familles et des enfants

Si l'on regarde de plus près, il y a aussi les changements des modes de vie des familles et des enfants qui induisent des évolutions : montée en puissance des pratiques de « zapping » des loisirs, augmentation du temps libre avec les RTT. Ces changements de rythmes sociaux interrogent les ALSH sur la « mise au goût du jour » de leur offre d'activités, particulièrement celle des loisirs courts (les mercredis par exemple).

Un projet de plus sur le territoire

La commune de La Boissière souhaite ouvrir un ALSH les mercredis et les petites vacances scolaires en direction des 3-11 ans. Les locaux de l'école serviraient de lieu d'accueil. Une expérimentation pourrait voir le jour courant 2011.

LES GARDERIES PERISCOLAIRES

↳ **Davantage un service de garderie qu'un accueil périscolaire**

Il existe seulement deux accueils de loisirs associés à l'école (ALAE), anciennement dénommés CLAE (centres de loisirs associés à l'école). Ils sont tous les deux municipaux et sont situés l'un à Saint-Pargoire (capacité d'accueil de 40 enfants en maternel et 60 en primaire) et l'autre à Saint-Jean de Fos (capacité d'accueil de 20 enfants).

Ces deux ALAE ont organisé un véritable accueil périscolaire avec un encadrement professionnel. Dans les autres communes, l'animation des garderies est assurée par du personnel municipal généralement non formé (les ATSEM).

Les parents se sont appropriés ces temps en tant que « garderie ». La caractéristique principale de cet accueil est qu'il est collectif, contrairement à un assistant maternel. Le temps des garderies périscolaires s'avère être une réponse au calendrier « parental ». Les parents souhaitent en fait que ce soit l'action publique qui prolonge leur action parentale.

↳ **Une amplitude horaire insuffisante**

Les amplitudes horaires des garderies scolaires vont généralement de 7h30 le matin à 18h00 le soir. Dès lors, elles ne permettent pas aux parents qui travaillent en dehors du territoire et notamment à Montpellier d'être à l'heure pour récupérer leurs enfants.

Comme peu d'assistants maternels ont un agrément périscolaire, les parents sont obligés de trouver des solutions en ayant recours à la famille, aux voisins ou en arrivant à modifier leurs horaires de travail pour démarrer plus tard ou terminer plus tôt. Il existe un phénomène de « parents relais ».

↳ **Un service qui permet le maintien des écoles dans les communes**

Les garderies périscolaires sont soutenues par les élus car garder son école est une priorité pour chaque commune. Chaque école a donc mis en place un système de cantine et de garderie bien souvent gratuit pour les habitants de la commune ou à moindre coût (0,50€/heure)

↳ **Des expériences d'actions éducatives pendant la pause méridienne**

Certaines communes font intervenir des professionnels de l'animation lors de la garderie et, ou des mercredis avec les jeunes, ou des associations culturelles (La Compagnie des Jeux, Terre Contact,...) afin d'ajouter une vraie plus-value éducative. Ces communes reconnaissent que ces actions entraînent beaucoup d'apaisement dans les conflits entre enfants.

↳ **Deux projets en cours sur le territoire**

L'école associative de La Calandrette située à Gignac qui compte 91 enfants âgés de 2 ans et demi à 11 ans voudrait mettre en place un ALAE pour permettre un accueil plus qualitatif durant les temps de cantine.

Un projet d'ouverture d'un ALAE maternel et primaire est également à l'étude par le service jeunesse de la commune de St André de Sangonis.

DES JEUNESSES PLURIELLES

La notion de « Jeunesse » est une invention moderne (avec même maintenant des sous classifications : préadolescence, post-adolescence, « adonaissants »...) qui fluctue : les divisions entre âges sont arbitraires et sont enjeux de lutte parce qu'elles définissent une répartition des pouvoirs, un ordre social. Ses frontières sont mouvantes et contradictoires (par exemple l'âge de la majorité est plus précoce mais l'âge de l'intégration professionnelle et de l'autonomie financière recule). La jeunesse est classiquement référée à une tranche d'âge et au franchissement d'étapes considérées comme préalables à la condition d'adulte. Elle représente une période de transition (école, famille...) avant l'intégration (politique, économique et culturelle) et l'autonomie (travailler, nouveau logement, nouveau foyer...). S'il fallait tenir compte de ces critères, cette jeunesse commencerait vers 12 ans (puberté, entrée au collège) pour se terminer vers 30 ans voire plus (entrée dans la vie active)¹¹

I. TRES PEU DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES

↳ **Des services en direction des jeunes sur les communes déjà dotées d'équipement :**

L'accueil des jeunes est réalisé dans le cadre des PRIJ (Point Rencontre Info Jeunes) et des LAM (Lieu d'Accès Multimédia). Initiés par la MLJ, le réseau information jeunesse (RIJ) regroupe 8 lieux d'information sur le territoire, nommés PRIJ (Point Rencontre Info Jeunes) : St Jean de Fos, St André de Sangonis, Vendémian, Le Pouget, Montarnaud, Gignac, Montpeyroux. Lieu d'accueil de proximité, les PRIJ donnent un premier niveau d'information et orientent les jeunes vers les services adaptés. Le RIJ est un réseau informel. Une convention de fonctionnement signée entre la MLJ et PRIJ fixe les objectifs communs.

Les animateurs jeunesse des PRIJ ont bénéficié d'une formation sur l'information jeunesse. Ils se retrouvent une fois par mois. Ce temps de rencontre permet aux animateurs de faire connaissance, de construire des projets en commun, d'échanger sur la pratique, mais les changements d'équipe font que sur l'ensemble des animateurs formés au départ, peu sont encore présents. Les animateurs font le constat de la difficulté de toucher les jeunes.

Il s'agit d'une mission qui vient en plus de leur action. Ils manquent de disponibilité et de formation. Bien souvent, l'accueil des jeunes est effectué au sein du local dédié à l'ALSH adolescents. Le passage de l'ALSH ados au PRIJ est difficile en raison aussi de l'image du local dédié aux adolescents.

↳ **La Mission Locale Jeunes, un rôle structurant sur le territoire**

La MLJ intervient sur 6 cantons, dont Aniane et Gignac qui composent l'intercommunalité, avec une organisation en antenne dont une à Gignac depuis 2008 et des permanences dont une à Montarnaud.

¹¹ Tiré de la réflexion de la Scop du Pavé concernant les politiques de la Jeunesse (Coopérative d'éducation populaire) : www.scoplepave.org

Les deux missions principales de la MLJ sont :

- L'accueil, information et orientation des jeunes : accompagnement individualisé des jeunes sur les questions concernant l'emploi, la formation, le projet professionnel la mobilité, le logement, la santé,...
- La participation et/ou le développement d'une politique d'insertion des jeunes sur le territoire.

La MLJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, à l'origine sans qualification, en situation de décrochage scolaire. Aujourd'hui, la MLJ reçoit des jeunes diplômés en situation de recherche d'emploi (5% du public)

La MLJ travaille en partenariat avec les organismes économiques et sociaux (CAF, chambres consulaires,.. .) et les services de l'Etat (DIRECCTE LR, DRJSCS, Pôle Emploi,...).

En 2010, suivant les trois types d'accueil, le nombre de jeunes accueillis du territoire se découpent comme suit:

- Accueil premier rendez vous : 219
- Jeunes en suivi : 1005
- Jeunes en demande d'insertion : 457

En comparaison, les jeunes du territoire de la CCVH sont moins en difficulté (moins de difficultés familiales), sont plus longtemps scolarisés (il y a plus de jeunes avec un premier diplôme), ont moins de problème de mobilité en raison de la proximité de Montpellier (moins de contraintes pour suivre une formation à Montpellier que ceux du Lodévois Larzac ou du Clermontais). La majorité des jeunes accueillis ont entre 19 et 21 ans.

La première demande des jeunes est l'emploi à 35 %, puis la formation 18%. Le nombre de jeunes accueillis sur le territoire est en augmentation et suit la dynamique démographique du territoire :

- En 2010 : 761 nouveaux accueils
- En 2008 : 694 nouveaux accueils

La MLJ anime :

- le réseau info jeune (RIJ) sur le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault
- L'espace santé jeune qui comprend :
 - Le réseau santé Jeune Pays Cœur d'Hérault : un réseau de professionnels de santé. Au sein du réseau, une commission travaille sur le mal-être des jeunes.
 - Un espace écoute et parole existe depuis 2008. Une centaine de jeunes par an est suivi par une psychologue. Sur Gignac, la permanence a lieu une fois par semaine. Ce sont en général, les conseillers de la MLJ qui orientent les jeunes vers cet espace d'écoute et de parole.

Un espace santé jeune devrait ouvrir physiquement à Clermont l'Hérault dans le cadre d'une expérimentation. L'ambition serait d'ouvrir des lieux similaires à Gignac et à Lodève.

· Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) du pays Cœur d'Hérault Il s'agit d'une structure impulsée par la MLJ, aujourd'hui autonome, composée de 2 salariés.

L'ambition du CLLAJ est le développement d'une résidence sociale éclatée sur le territoire. Le CLLAJ accompagne les jeunes dans le cadre de permanence d'accueil, sur leur problème de logement. 50 % des jeunes cherchant un logement sur le territoire ne trouvent pas, car les loyers sont trop élevés.

II. L'AGE DE LA JEUNESSE QUI S'ALLONGE PAR LES DEUX BOUTS ENTRAINANT UN DESEQUILIBRE D'ANIMATION DANS LES STRUCTURES

La jeunesse est aujourd'hui une période plus longue qu'auparavant dans le cycle de la vie. Des sociologues ont démontré que, depuis une quinzaine d'années, l'allongement de la jeunesse est principalement dû à une généralisation des études supérieures. Sur l'autre versant, et **à la frontière avec l'enfance, émerge une préadolescence qui préoccupe beaucoup les parents, les élus et les professionnels.** Elle focalise l'attention en raison d'un processus d'autonomisation, en termes de consommation et de rôle plus autonome dans la cellule familiale couplée à une permissivité éducative plus importante, et ce, quelles que soient les classes sociales¹².

On a constaté, dans cette étude que la tranche d'âge des 10-14 ans est sous-représentée dans l'ensemble des structures d'accueil des jeunes. Il s'agit de la tranche d'âge des jeunes scolarisés en CM2 et en 6ème et 5ème au collège qui sont trop jeunes pour autogérer leur temps libre.

La jeunesse n'est donc pas pour nous une catégorie unifiée et homogène. Les jeunes se différencient principalement en fonction des tranches d'âge.

Nous en avons distingué trois :

- Les 9/11 ans occupent majoritairement l'espace familial et institutionnel, leurs temporalités étant conditionnées par le calendrier parental.
- Les 11/14 ans s'avèrent être en phase de transition entre cet espace conditionné et une recherche d'autonomie naissante. C'est pourquoi ils ne se retrouvent pas dans l'offre publique existante et notamment dans les ALSH.
- Les 14 ans et plus, dont les pratiques s'inscrivent plus largement dans l'espace public, cherchent davantage à affirmer leur autonomie. Ils sont de ce fait en attente d'animations et de projets correspondant à leurs propositions.

A cela s'ajoute l'importance du groupe de pairs sur la construction de l'identité, se donnant à voir à travers l'investissement de certains lieux publics. Il nous paraît donc nécessaire de repenser la place du jeune dans les politiques enfance/jeunesse avec une réflexion conjointe entre tous les acteurs (jeunes – parents – institutionnels).

Ainsi s'agit-il d'accompagner plusieurs jeunesses ce qui complexifie l'action publique et les réponses apportées. Il s'avère important d'appréhender la jeunesse dans une vision plurielle, ce qui demande d'avoir une réponse adaptée et donc multiple sur le plan opérationnel.

¹² « Politique Jeunesse et communauté de communes, compte-rendu d'une démarche expérimentale- Mairie-Conseils – Caisse des dépôts – Novembre 2008.

III. LA GESTION DES RISQUES

Dans ce contexte, les jeunes doivent trouver leur place, « ils traînent, ils s'agitent, ils font du bruit et ils finissent par déranger ».

Ces phénomènes de désordre ou d'incivilités ne semblent pas être massifs. Pour autant, les regroupements de jeunes dans les lieux publics, surtout lors des week-ends et des vacances scolaires vont de pair avec l'alcool et la drogue, et parfois les dégradations d'équipements ou de bâtiments. Certains qui n'ont pas pu trouver les voies d'une intégration satisfaisante, que ce soit dans l'école ou dans leur environnement, multiplient les combines et les petits trafics pour couvrir leurs besoins financiers.

↳ **Le rapport à l'alcool des jeunes**

Le problème récent qui se pose est la nature et la fréquence de la consommation d'alcool juvénile. Les jeunes consomment plus d'alcools forts, souvent le week-end, aggravant le risque d'accoutumance. Les professionnels de la santé parlent d'enfants âgés de 12 ou 13 ans. Ce problème de santé publique est sans doute à coupler avec l'augmentation de l'angoisse face à l'avenir et au mal être constaté chez une fraction de la jeunesse par certains acteurs du territoire (élus, professionnels, habitants,...)

↳ **La banalisation de la consommation de drogues**

On constate une extension et surtout une banalisation de la consommation de psychotropes et de drogues qui s'est déployée dans le territoire de la CCVH alors que cette zone rurale en était préservée il y a encore 7 ou 8 ans. L'économie des drogues a trouvé de nouveaux marchés et une extension territoriale. Il n'est question ici que d'une infime partie de la jeunesse qui a aujourd'hui une proximité d'offre de consommation de produits psychotropes plus importante qu'auparavant. Cette consommation peut facilement basculer soit vers des drogues dures, soit vers une consommation de drogues dites « douces » entraînant une forte dépendance.

↳ **Prévention de la délinquance**

Tout en admettant qu'il n'y a pas aujourd'hui de risque majeur et que le milieu de vie est plutôt tranquille, deux processus doivent quand même retenir l'attention. D'une part, l'ennui des jeunes et leur sentiment de ne pas avoir de place reconnue peuvent conduire certains, quand ils se regroupent, à des dérives et des incivilités. D'autre part, certains jeunes en mal d'intégration sont devenus fatalistes quant au sort qui leur est réservé et sont devenus méfiants vis-à-vis des dispositifs de socialisation. Les comportements oscillent entre hyper modernisation (habits de marques, matériel audiovisuel,...) et illégalité pour obtenir les moyens de satisfaire les envies.

IV. LE JEUNE CONSIDERE COMME PROBLEME OU RESSOURCE ?

Pour simplifier, si l'on reste au niveau de l'Europe, le jeune est généralement envisagé plutôt comme un problème, (ex : Grande Bretagne) ou plutôt comme une ressource (ex : Danemark). Dans le premier cas la jeunesse est alors un état transitoire vers l'âge adulte qu'il convient de faire cesser le plus rapidement possible, dans l'autre, au contraire, c'est un état qu'il convient de préserver et de faire durer le plus longtemps possible. La France, comme d'autres pays, organise un mixte complexe entre ces deux représentations.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'en une seule génération, l'idéologie dominante en matière de jeunesse s'est déplacée d'une philosophie de l'émancipation et de développement du sens critique propre aux années 70, vers une philosophie de l'adaptation, et de la « responsabilisation » dans les années 80. L'ensemble des politiques de jeunesse européenne est notamment tourné vers le concept d'employabilité, de mobilité géographique et professionnelle, et vise dans la plupart des cas à inculquer un esprit de compétition, d'entreprises, et d'initiative qui s'inscrit clairement dans un cadre de mise en concurrence des territoires les uns par rapport aux autres. Dans ce cas, la jeunesse est entendue comme l'un des facteurs déterminants de la future attractivité du territoire.¹³

Comment donc changer et basculer les représentations dominantes en direction de la jeunesse : d'une vision négative et paternaliste à une vision positive et objective. Cette vision négative représente le principal frein à l'élaboration d'une politique avec les jeunes. L'enquête auprès des jeunes révèle une forte disponibilité en matière de projets « citoyens ». Cette volonté ne demanderait qu'à devenir active dans des espaces facilitateurs de ces engagements (projets citoyens étudiants, projets humanitaires, engagement associatif ou politique et sous des formes d'engagement sporadique ou continu,...)

Une des particularités des jeunesses « rurales » réside dans une sociabilité intergénérationnelle que les acteurs urbains peuvent envier à leurs homologues ruraux (présence des jeunes dans des comités de fêtes des villages, dans une structure associative culturelle ou festive,...). Cette ressource devrait être valorisée et pérennisée¹⁴.

¹³ Tiré de la réflexion de la Scop du Pavé concernant les politiques de la Jeunesse (Coopérative d'éducation populaire) : www.scoplepave.org

¹⁴ « Politique jeunesse et communautés de communes, compte-rendu d'une démarche expérimentale – Mairie Conseils – Novembre 2008

CHAPITRE IV: LE POINT DE VUE DES INTERESSES

LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Il a semblé important à la Communauté de communes en charge de la réflexion sur ce diagnostic de mettre l'accent sur la participation des usagers, des acteurs concernés par l'enfance et plus largement aux habitants dans le cadre de cette démarche d'état des lieux et de définition des modes d'accueil et de l'animation « enfance jeunesse ».

Il a donc été fait le choix d'interpeller les élus, les habitants et les professionnels, à partir de rencontres et d'entretiens individuels, mais aussi de proposer des rencontres directes entre la population et les élus.

Le but de cette démarche participative était pour les élus d'être au plus près des préoccupations des habitants et de pouvoir s'appuyer sur les difficultés rencontrées par les familles au quotidien pour fixer les priorités d'une politique enfance jeunesse sur le territoire de la CCVH.

Les entretiens sont utilisés pour mieux comprendre en profondeur les opinions, représentations et comportements. C'est grâce au temps passé à écouter les personnes concernées par la problématique et au mode d'interview non directif que certaines opinions peuvent être exprimées, sortant du discours « convenu » obtenu lors d'un questionnaire quantitatif fermé.

La méthode des réunions de groupes projectifs nous a également paru particulièrement adaptée pour bien comprendre les représentations face au mode d'accueil. Grâce à la dynamique de groupe et à la richesse des échanges, ce type de méthode a permis d'explorer en profondeur le vécu et l'imaginaire face à la problématique de l'enfance et la jeunesse.

RENCONTRES AVEC LES ELUS

Nous avons rencontré les élus des communes de Aniane, Gignac, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Saint-André de Sangonis, Saint-Pargoire, Vendémian.
Il ressort de ces entretiens :

I. ESTIMATION DES RESSOURCES ACTUELLES DU TERRITOIRE

- Une très forte implication politique dans le domaine de l'enfance et la jeunesse
- L'importance de préserver et de développer des services de proximité
- La préférence des parents pour bénéficier d'un accueil dans le service public plutôt que auprès d'un assistant maternel (les parents ont plus de confiance pour une équipe professionnelle)
- Le développement de services à l'échelle communale dont les élus sont satisfaits (bonne fréquentation, équipes professionnelles, des retours satisfaisants de la part des familles,...)
- Des équipements tels que les « city parcs », les halles de sports, les skateboards, les salles de jeunes avec un animateur permettent de répondre en partie aux besoins des jeunes
- Mais de façon générale, très peu de projets et/ou d'actions en direction des jeunes
- Le fait que les services soient concentrés dans les bourgs centre ne permettant pas l'accès à tous
- La volonté des élus de développer des services permettant l'accueil de la petite enfance afin de mieux répondre aux besoins des jeunes ménages et notamment de ceux qui arrivent sur le territoire
- Le coût trop important d'un service multi-accueil pour les « petites » communes
- Un véritable dynamisme associatif sur l'ensemble du territoire, qui permet à la fois de répondre aux besoins des familles concernant l'activité de leurs enfants mais qui permet également une mixité sociale et l'intégration des nouveaux arrivants (soutien des communes par le biais de mise à disposition de personnel municipal, subvention, prêt de locaux,...)

II. ESTIMATION DES PERSONNES ET DES GROUPES EN DIFFICULTE SUR LE TERRITOIRE

- Une population en difficulté qui augmente (construction de logements sociaux, augmentation du nombre de personnes dans les banques alimentaires,...)
- Un gros problème de mobilité pour accéder aux services et aux activités (pas de transport collectif, les jeunes doivent faire du stop,...)
- Un vrai souci par rapport aux plus grands (problème d'incivilité, d'alcool, de toxicomanie,...)

Avec des propositions :

- S'occuper de la tranche d'âge des 10-12 ans afin d'empêcher les problèmes futurs quand ils grandissent (faire évoluer les activités des ALSH)

- Développer des activités qui correspondent aux envies des jeunes (plus de sorties à Montpellier, activités séjours vacances, permettre la rencontre entre jeunes des différentes communes, activités de plein air...)
- Renforcer les actions existantes en mutualisant des moyens et des projets
- Reprendre la communication sur et avec les jeunes (Internet, blog, mensuel,...)
- Faire un travail sur la citoyenneté avec les jeunes
- Former le personnel sur la question des jeunes.

III. ESTIMATION DES RISQUES D'AGGRAVATION ET DES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Le soutien aux associations locales pour les aider à se développer
- Une arrivée « massive » de nouveaux arrivants et notamment de jeunes ménages avec enfants
- L'incapacité à mutualiser des services, des actions et des projets à l'échelle intercommunale dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
- Le désir de beaucoup de jeunes de rester vivre sur le territoire
- Des parents isolés, en difficulté avec leurs enfants avec un besoin d'actions sur la parentalité
- L'aggravation des problèmes liés à une jeunesse « désœuvrée »
- L'aggravation des inégalités quant à l'accessibilité aux services

IV. ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES COMPETENCES INTERCOMMUNALE

- Envisager de prendre un vrai virage pour construire une politique enfance jeunesse cohérente sur le long terme
- Mutualiser les moyens pour rendre accessible les structures de proximité à l'ensemble de la population du territoire
- Même si les plus « grosses » communes arrivent encore à faire face aux besoins de leur population aujourd'hui, pourront-elles continuer à le faire face à des besoins de plus en plus importants dans les années à venir
- Importance de maîtriser les coûts de ces services et d'envisager des structures plus légères
- Une gestion de plus en plus lourde des différents dispositifs liés à l'enfance et la jeunesse qui demande à être mutualisée (un seul coordinateur, un seul gestionnaire,...)
- Envisager de nouveaux équipements collectifs pour l'accueil des petits enfants en tenant compte des parcours de déplacements des parents actifs
- Envisager un véritable transfert de compétence avec également le transfert des personnels et des locaux
- Etre vigilant à préserver une bonne qualité de service. Le transfert de compétence ne peut être envisagé qu'à cette condition
- La politique enfance jeunesse touche plus largement à des questions d'emploi, de logement, les communes représentent l'échelon le plus proche permettant d'avoir une vision globale des problématiques qui touchent ses habitants. Comment pourront-elles, en cas de transfert de compétences à la CCVH, continuer à assumer leur rôle et le développement des services ?

CONCLUSION

La question de l'accueil des enfants est une préoccupation essentielle pour les élus et, fortement soutenus par une politique incitative de la CAF depuis plus de 20 ans, plusieurs communes du territoire ont mis en œuvre et développé des possibilités d'accueil diversifiées avec des résultats bénéfiques incontestables sur la politique enfance/jeunesse.

Ces mêmes communes font face aujourd'hui à un redéploiement de la population (croissance démographique plus vive, arrivée de population dont une majorité de jeunes ménages avec enfants,...). Elles ont certains défis à relever en matière d'enfance/jeunesse afin de mieux répondre aux nouveaux besoins de ces nouvelles populations (ex : le problème de la mobilité pour favoriser l'accessibilité aux services, le déploiement des équipements pour mailler l'ensemble du territoire, la diversité des offres d'activité proposées, les actions de prévention de la délinquance, ...).

La consolidation et l'harmonisation des services et équipements existants renforceraient l'adéquation de ce secteur à l'échelle du territoire. Une visibilité accrue, une répartition plus uniforme, un accès aux financements facilités et durables sont autant d'atouts décisifs pour développer ces services, valoriser le caractère attractif du territoire et faciliter la définition et la mise en œuvre d'un projet politique répondant aux besoins et spécificités locales.

Afin de renforcer l'efficacité et la pérennité de certains services enfance/ jeunesse à une échelle intercommunale, il semble nécessaire d'anticiper en premier lieu les problèmes prévisibles en termes d'harmonisation structurelle et fonctionnelle de ce secteur et de veiller à l'implication au sein des processus de décision des élus des communes, pilotes jusqu'à présent du bon fonctionnement de ces services.

RENCONTRES AVEC LES INSTITUTIONS

I. LA POLITIQUE DE L'ETAT

Le rapport de la cour des comptes sur l'évaluation du plan crèche et le rapport de Michèle Tabarot¹⁵ « Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance », tous deux parus en 2008 ont permis de proposer des orientations pour 2009-2012.

Le rapport de la cour ces comptes révèle que, malgré l'effort financier important consenti par l'Etat et la CNAF pour soutenir la création de places supplémentaires en crèches, les places créées ont surtout permis d'accueillir des enfants de 2 à 3 ans, scolarisés de plus en plus tardivement.

Le rapport de Michèle Tabarot préconise une mise en place progressive du droit de garde¹⁶ :

- 2009-2012 : développer l'offre de garde pour les enfants de 2 à 3 ans en créant des jardins d'éveils dans les structures existantes et dans les écoles maternelles. Il convient aussi de développer un service d'accompagnement aux familles en mettant en place un numéro d'appel unique et un site Internet ;
- à partir de 2012, la garde sera effective pour les enfants de 2 à 3 ans. Tout parent en activité pourra se voir proposer un mode de garde.
- à partir de 2015, le droit de garde sera progressivement ouvert à l'ensemble des enfants.

Afin de faciliter cette mise en place, le rapport préconise d'assouplir les conditions d'encadrement des lieux d'accueil de la petite enfance en :

- augmentant le taux d'encadrement des assistants maternels ;
- valorisant l'expérience des personnels en crèche ;
- assouplissant les conditions de qualification des directeurs des établissements ;
- donnant plus de souplesse pour accueillir les enfants en surnombre ;
- donnant aux communes la possibilité de se saisir d'une compétence d'agrément des structures collectives et des assistantes maternelles.

II. RENCONTRE AVEC LA CAF

La politique d'intervention des CAF est construite autour des besoins des familles, de leurs enfants et des jeunes.

L'accueil des jeunes enfants est une " cible " privilégiée d'intervention des CAF avec un outil particulièrement performant, le contrat enfance jeunesse (CEJ).

¹⁵ Dans une lettre de mission, du 12 février 2008, le Premier ministre a confié une mission de réflexion portant sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance. Ce rapport a pour vocation de nourrir les objectifs fixés par la prochaine convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf pour les années 2009 à 2012

¹⁶ Ces orientations sont à nuancer car elles ne devraient pas pouvoir être applicables du fait que la compétence enfance jeunesse n'est pas une compétence obligatoire

Le CEJ est un contrat d'objectif et de cofinancement signé pour une durée de 4 ans avec une collectivité locales ou leur groupement (ou d'autres partenaires : entreprises, administration de l'Etat). Il contribue au développement de l'accueil auprès des enfants et jeunes de moins de 18 ans.

La contractualisation opérée par la CAF contribue à structurer l'offre locale, à identifier des problématiques émergentes, à construire une politique avec les partenaires locaux.

Sur le territoire de l'intercommunalité, 9 CEJ sont signés :

- 1 à l'échelle de l'intercommunalité, signé sur la période 2010-2013 intégrant les nouvelles actions : mise en œuvre du RAM et création d'un poste d'animatrice de RAM, création d'un poste de coordinatrice enfance jeunesse, étude enfance jeunesse.
- 8 à l'échelle communale (Aniane, Gignac, Montarnaud, Montpeyroux, Le Pouget, St Pargoire, St André de Sangonis, Vendémian).

Le CEJ de Montarnaud vient d'être renouvelé pour la période 2010 – 2013. Il est intégré dans le CEJ intercommunal afin de garantir la cohérence des actions entre les deux échelons.

Les CEJ de Aniane, Gignac, Montarnaud, Le Pouget, St Pargoire, St André de Sangonis, Vendémian sont en cours d'évaluation, pour un renouvellement sur la période 2011-2013. Celui de Montpeyroux prend fin en 2011.

Le cofinancement des services d'accueil des enfants de moins de 18 ans par la CAF est réalisé dans le cadre :

- de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), limitée aux actions nouvelles inscrites dans le CEJ et aux actions précédemment financées dans le cadre des contrats enfance et temps libres et reconduites dans le CEJ.
- de la prestation de service (PSO pour les ALSH et PSU pour les crèches) qui contribue au financement des établissements d'accueil, suivant le barème défini par la CNAF.

Le développement de l'accueil du jeune enfant est un des axes prioritaires inscrits dans la COG (Convention d'objectifs et de gestion) 2009/2012 qui est donc repris localement par la CAF de Montpellier.

Sur le territoire de la communauté de communes, il manque de places d'accueil de jeunes enfants en occasionnel. Des réponses sont à rechercher par la création de structures nouvelles (micro crèches,...) et/ou par l'extension des agréments. Le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents constitue aussi une réponse intéressante permettant la socialisation de l'enfant.

Pour les 3-12 ans, les taux de fréquentation soulignent l'adéquation de l'offre de loisirs aux besoins des familles.

En ce qui concerne les jeunes, les actions adolescents précédemment cofinancées dans le cadre des contrats temps libres sont aujourd'hui intégrées dans le volet jeunesse du CEJ dans le cadre des ALSH. Ce changement a restreint les types d'actions cofinancées et a eu comme conséquence une perte du public adolescent.

Des solutions nouvelles sont à rechercher de même que des expérimentations sont à lancer pour rejoindre les attentes des jeunes. Une réflexion est en cours sur l'accueil de jeunes, dispositif qui n'était pas mobilisé jusqu'à présent.

Compte tenu de l'explosion démographique de ce territoire, le niveau en service enfance jeunesse n'est pas encore en phase avec l'évolution des besoins. Les structures communales répondent

aux besoins des enfants de leur commune. Les listes d'attente sont constituées d'enfants des communes voisines.

Le territoire de la communauté de communes est étendu. Il est important de maintenir une proximité des services, ainsi que d'éviter de générer les structures centralisatrices.

III. RENCONTRE AVEC LA PMI

Le Service PMI (protection maternelle et infantile) est un service du Conseil Général. Il est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant. Il organise notamment des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

La PMI est un des services présents au sein des agences départementales de la solidarité, mises en place par le Conseil Général de l'Hérault afin d'intervenir au plus près des habitants.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault dépend de l'agence départementale de la solidarité Coeur d'Hérault située à Clermont l'Hérault. Une antenne médico-sociale est présente sur Gignac. Des consultations sont réalisées à Aniane, St André de Sangonis et à Gignac. Le sud du territoire est couvert directement par l'agence de Clermont l'Hérault.

Outre les actions d'accompagnement de la future mère et en faveur de l'enfant, le service PMI a également pour mission de contrôler les établissements de la petite enfance. Il est aussi responsable de l'organisation des agréments des assistantes maternelles et familiaux et de leurs formations.

Les mamans reçues en consultation à l'antenne PMI de Gignac sont aujourd'hui moins en difficulté pour trouver une solution d'accueil de leurs enfants. Il est vrai que l'offre individuelle a fortement augmenté avec l'explosion du nombre d'assistantes maternelles. La profession d'assistante maternelle connaît effectivement un engouement. C'est une solution de travail à la maison face aux difficultés de trouver un emploi. Elle offre un complément de revenu familial, limite les frais de déplacement et permet de garder ses propres enfants.

Pour autant, les parents en recherche d'un mode d'accueil collectif sont en difficulté par manque de place au sein des structures existantes. Les places d'accueil en occasionnel sont insuffisantes.

Pour le service PMI, l'accueil collectif présente un grand intérêt permettant d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap. Les équipes sont constituées de professionnels. Le service PMI s'appuie sur ces structures pour orienter les enfants en difficulté plus nombreux sur le territoire du fait de la croissance démographique. Des nouveaux modes de prise en charge sont à mettre en place, conformément au souhait de la loi de février 2005, qui vise à faciliter l'accueil d'enfants handicapés dans les structures ordinaires de vie.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents présents sur le territoire avec notamment l'association Jouons en ludothèque ont un rôle de prévention très utile. Ils répondent à un besoin important des familles, permettent la socialisation de l'enfant dans un contexte local où la majorité des écoles n'accueillent plus les enfants de moins de trois ans. Ils n'ont plus assez de places. Des créneaux supplémentaires d'accueil mériteraient d'être développés.

IV. RENCONTRE AVEC LA DDCS

La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), suite à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), s'est réorganisée et s'est rapprochée de la CAF et du Conseil Général concernant les politiques jeunesse.

La DDCS a aujourd'hui la volonté de s'appuyer sur les expériences fortes du territoire en labellisant 4 ou 5 sites de façon à rendre lisible ce qu'il serait intéressant d'essayer sur l'ensemble du territoire départemental. En ce sens, elle a rencontré le centre social de Gignac afin d'envisager un agrément « Accueil Jeune » pour les 14-18 ans. A Gignac, un travail de longue haleine a été instauré et les jeunes sont plus facilement mobilisables du fait qu'ils participent depuis qu'ils sont petits aux différentes activités mises en place par la commune.

La DDCS fait le constat du besoin important en formation des animateurs du secteur enfance jeunesse. Il s'agit aujourd'hui de faire émerger, par le biais de la formation, une nouvelle professionnalité. En effet, les préadolescents et adolescents ont beaucoup évolué depuis dix ans et il existe une vraie dichotomie entre leur maturité physique et leur maturité psychologique. Ces questions sont à travailler avec les animateurs, profession pour laquelle on constate des problèmes d'usure et de turnover important. Si deux ou trois communautés de communes arrivaient à se regrouper, la DDCS pourrait faire la promotion d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) qui comprendrait un module spécifique sur les jeunes.

Deux équipements innovant sont à citer :

- Un lieu à Montpellier qui s'occupe des jeunes déscolarisés avec une équipe pluridisciplinaire (pédopsychiatre, psychologue, éducateur) qui se déplacent dans les institutions et notamment dans les collèges.
- Les structures socio-éducatives (PIJ, Education Nationale, animateurs) qui peuvent se réunir quand un jeune pose problème afin de l'orienter pour une prise en charge efficiente

Il est important de soutenir des démarches telles que celle initiée par la commune de Saint-André de Sangonis qui rassemble l'ensemble des acteurs locaux afin d'élaborer un projet éducatif territorial.

Il existe une baisse des financements sur les projets jeunes (11-18 ans) tels que le Défi Jeune, et il est donc important que les institutions s'articulent mieux concernant leurs différentes actions. Le PLAJH devrait permettre cette articulation.

Les PRIJ sont à requestionner pour améliorer l'accompagnement des jeunes sur ce territoire.

Il existe une volonté politique forte de la part des communes de la CCVH et un premier CEJ intercommunal a été signé laissant présager une réelle possibilité d'évolution vers un projet éducatif territorial à l'échelle intercommunale.

V. RENCONTRE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Une politique départementale forte est engagée par le Conseil Général selon 2 grands axes de réflexion : Agir sur le « bien-être » social des jeunes (promouvoir la place des jeunes, encourager les potentialités, favoriser l'expression et le développement personnel,...) et agir sur les besoins prioritaires des jeunes (sécuriser les parcours, favoriser l'intégration sociale, agir sur les freins à l'autonomie, favoriser l'insertion professionnelle,...). Cette politique se traduit par différentes actions en direction des jeunes mais également par le soutien aux acteurs locaux et notamment des collectivités et des associations.

Le département a donc mis en place depuis quelques années plusieurs dispositifs permettant de soutenir activement des projets concernant les jeunes : actions portées par les communes ou leurs groupements (les PLAJH), projets initiés par les jeunes eux-mêmes (CAP jeunes), expérience de citoyenneté et de démocratie pour des jeunes collégiens (CDJ), et aide aux équipes éducatives dans les collèges (AET).

1 - Dispositif PLAJH (Partenariat Local d'Actions Jeunesse de l'Hérault)

Le PLAJH constitue l'un des principaux outils de développement de la politique jeunesse du département.

Depuis 2004, ce dispositif a pour objectif d'accompagner les communes ou leurs groupements dans la consolidation de leur politique jeunesse.

A l'issue d'un diagnostic partagé qui peut être aidé financièrement par le département, un conventionnement de 3 ans est mis en place avec un soutien financier de 32 000€ par an. L'engagement de la collectivité signataire réside dans une coordination locale, la mise en œuvre de moyens et d'outils structurants et un programme d'actions adapté aux jeunes et à leur territoire (information, insertion professionnelle, prévention, loisirs...)

Au vu d'un bilan favorable, une convention de 3 ans supplémentaires peut être envisagée avec une aide financière devenant dégressive (24 000€, 16 000€, 8 000€).

A ce jour, dans l'Hérault, 10 PLAJH sont signés, 32 500 jeunes de 12 à 25 ans concernés, 138 communes impactées.

2 - Conseil et Aide aux Projets des jeunes

Les programmes CAP Jeunes apportent un accompagnement et un financement aux jeunes Héraultais de 11 à 26 ans qui souhaitent réaliser un projet, individuel ou collectif, une action bénévole et citoyenne, dans un domaine qui leur tient à cœur : le sport, la culture, la solidarité, l'environnement ...

3 - Conseil départemental des jeunes

Depuis 2001, le Département donne la parole aux collégiens et leur permet d'exercer des responsabilités d'élus juniors dans le cadre du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ).

Les jeunes élus représentent l'ensemble des collégiens, traduisent leurs aspirations et leurs idées et mènent des actions qui les touchent au plus près. Ils font l'apprentissage des pratiques démocratiques dans un esprit d'écoute, de citoyenneté et de solidarité.

4.- AET = actions éducatives territoriales

Dispositif mis en place depuis 2000 par le conseil général, il permet aux équipes pédagogiques des collèges de l'Hérault d'obtenir des financements pour des projets dans des thématiques variées.

Proposées sous forme de dispositif particulier (ex : culture - collège au cinéma), d'interventions de professionnels spécialisés (Hérault Sport ou Maison départementale de l'environnement) ou de financement d'un projet, les AET contribuent à développer des centres d'intérêt nouveaux en lien avec le projet d'établissement.

CONCLUSION

Une offre d'accueil collective insuffisante pour les moins de 3 ans

Un manque d'accueil en occasionnel

Un territoire étendu et dispersé qui doit rester vigilant pour permettre l'accessibilité aux services

Un manque de lieux de socialisation pour les 2-3 ans

Des équipements pour l'enfance qui répondent juste aux besoins actuels mais insuffisants pour répondre aux besoins des futures familles

Une progression du nombre d'enfants en difficulté du fait de l'augmentation démographique

Un manque de places d'accueil des publics « en difficulté » et/ou porteurs de handicap

Peu d'actions et/ou de projets en direction des jeunes

Le besoin de professionnaliser les équipes d'animation

Le besoin de définir une politique jeunesse à l'échelle du territoire en partenariat avec les institutions concernées

Favoriser la valorisation des compétences existantes plutôt que de faire appel à des prestataires extérieurs

RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Si l'ensemble des professionnels interrogés ressentent tous le besoin d'une meilleure concertation, coordination, voire de mutualisation, il ressort plus spécifiquement des entretiens avec les professionnels de l'enfance et la jeunesse une difficulté à définir la représentation des objectifs de leur pratique professionnelle. La plupart de ces professionnels entretenus décrivent des pratiques au jour le jour sans objectif réellement fixé. A aucun moment n'est évoquée la possibilité d'une évaluation. Les acteurs expriment des attentes fortes d'organisation, de coordination autour d'un projet éducatif leur permettant d'avoir plus de souplesse dans le fonctionnement des équipes. Dans ces conditions, un coordinateur, dans le cadre d'une politique éducative instituée, peut permettre la mise en place d'un système de coopération qui devrait aboutir à de véritables partenariats entre les structures et entre structures et collectivités.

A termes, c'est bien la mutualisation des moyens qui est recherchée : pouvoir se « prêter » provisoirement un animateur un mercredi après-midi ou sur une sortie de stage par exemple, pouvoir mutualiser les besoins en formation professionnelle, ...

De la même façon, les professionnels de l'animation souhaiteraient favoriser des pratiques déjà existantes lorsqu'il s'agit de construire des projets ambitieux tels que voyages à l'étranger ou des projets longs et complexes. L'impression forte qui semble se dégager de l'analyse est un état de potentiel non exploité, d'inefficacité et parfois même d'un malaise des acteurs du secteur enfance jeunesse.

Les responsables de structures ont quelquefois le sentiment que les parents se déchargent un peu trop facilement de leurs enfants comme si salariés et bénévoles des structures « étaient à leur service ». Plus globalement, les professionnels s'inquiètent de la démobilisation des parents qui sont de moins en moins nombreux à s'investir dans le fonctionnement, alors que eux-mêmes sont conduits à tout porter à bout de bras et avec de moins en moins de soutien.

L'action des professionnels en direction des parents est à requalifier. En effet, les professionnels regrettent une absence de lien avec les parents ainsi qu'un manque de valorisation de leur action éducative.

Les professionnels qui travaillent en général avec les jeunes de moins de 12 ans, perçoivent le jeune comme une ressource et ils sont globalement satisfaits. En ce qui concerne les professionnels qui travaillent avec un public de plus de 12 ans, la perception n'est pas similaire et ils expriment parfois leurs incompréhensions et leurs difficultés à assumer leurs rôles, c'est-à-dire éduquer, socialiser et encadrer, même s'ils ne constatent pas de gros phénomènes de délinquance.

Il apparaît difficile de capter les jeunes au regard de certains professionnels de terrain et certains proposent de recourir à un éducateur de rue qui jouerait le rôle de médiateur, qui écouterait et qui orienterait les jeunes vers les structures adaptées.

CONCLUSION

Ce sont essentiellement les professionnels de l'enfance et la jeunesse qui semblent être en difficulté, leurs interventions sont nombreuses et variées et ils réalisent différents types d'action. Ils mettent en évidence plusieurs problèmes auxquels ils sont confrontés tels que le manque de formation, leur statut précaire, un manque d'actions collectives entre les diverses structures du territoire ainsi que le besoin de professionnels du type travailleur social pour aller chercher et écouter les jeunes, alors que l'accueil des jeunes fait partie intégrante de leur mission. Comment donc mieux les accompagner afin de pallier les problèmes soulevés ?

REUNIONS AVEC LES JEUNES

I. MODE DE SOCIALISATION

Conformément à ce que montrent toutes les études sur les jeunes et la période de l'adolescence, les jeunes de la CCVH disent passer la plus grande partie de leur temps libre à se retrouver pour être ensemble. Les jeunes veulent se rencontrer, voir leurs amis(es), sortir. Les lieux qui leurs sont accessibles sont des lieux dont la fonction est spécifiée (Salles de jeunes, centre culturel, salle d'entraînement sportif, lieux d'animation,...). Il leur est presque impossible d'aller dans un endroit sur le seul motif de la rencontre. Et pourtant, ils se retrouvent et le plus souvent, ils utilisent le domaine public : les city parcs, les parkings, les abords de lotissements, Outre l'inconfort de ces lieux, les jeunes n'y sont tolérés que jusqu'à un certain point. Le fait d'être ensemble n'est pas directement relié à ce que l'on va faire ensemble, il est un besoin pour chaque adolescent(e) de se situer et de se valoriser lui-même ou elle-même par rapport à ses semblables, dans un jeu complexe d'imitation et d'affirmation de soi. C'est pourquoi il est très important de prendre en compte cette dimension particulière à cet âge en pensant à l'aménagement de certains espaces et ce d'autant que plusieurs expériences menées à la va vite, sans prendre le temps de réfléchir à toutes les dimensions du problème, ont abouti à des échecs retentissants qui ont laissé les élus et les opérateurs déçus, voire découragés.

II. UNE OFFRE PEU VARIEE ET PEU ADAPTEE

Les plus jeunes et majoritairement les garçons sont attirés par les clubs sportifs, ce qui s'explique également par le fait que ces clubs axés souvent dans la compétition sont des supports de valorisation pour les pratiquants. De plus, le territoire de la CCVH bénéficie d'équipements sportifs nombreux qui font l'objet d'investissements de la part des communes. Comparativement, les équipements culturels sont beaucoup moins nombreux. Les filles sont globalement moins pratiquantes que les garçons. De plus, les jeunes interviewés ont le sentiment que les associations culturelles ne sont pas portées par les valeurs et les modèles culturels auxquels ils se rattachent. En majorité, ils préfèrent la guitare électrique au violon, le modern jazz à la danse classique. Les propositions dans ce sens sont trop minoritaires pour avoir une place reconnue par les jeunes dans leur vie quotidienne. Le cinéma est un lieu apprécié et les jeunes regrettent l'absence d'un tel lieu sur leur territoire. Ce sont des lieux fonctionnels et agréables qui seraient adoptés par les jeunes au moins en terme d'utilisation.

Quelque soit leur âge ou leur sexe, les jeunes souhaitent une offre plus diversifiée.

III. RAPPORT AUX ADULTES

Comme le besoin de se retrouver entre pairs, le besoin de rencontrer des adultes fiables est une nécessité. Cette rareté des adultes référents est confirmée par les institutions telles que la Mission Locale, les services du Conseil Général, ...c'est-à-dire ceux qui s'adressent aux jeunes les moins intégrés. Plus généralement les jeunes regrettent que leurs idées ne soient pas assez reconnues. La mise en place d'instance de concertation, assez souples dans leur fonctionnement pour pouvoir accueillir et traiter des initiatives d'ampleur et de valeurs variées, rapprocheraient les jeunes des

circuits de décision et leur permettrait l'expérience de la responsabilité. En effet, la concertation des jeunes devrait permettre de répondre au constat d'une offre culturelle et sportive qui apparaît peu diversifiée.

IV. VOLONTE D'UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITE AUX SERVICES PROPOSES

De fait, la majorité des jeunes interrogés souhaiteraient bénéficier d'activités plus proches de chez eux. Comme il s'agit de jeunes scolarisés dans les collèges et donc âgés de 11 à 14 ans, on comprend que l'expression de ce manque d'accessibilité en terme de proximité par les jeunes ne leur appartient pas directement, mais reflète les préoccupations de leurs parents, qu'ils ont intériorisés.

V. GROUPES DE PAIRS

L'importance du groupe de pair est un élément qui ressort dans les résultats des rencontres avec les jeunes. Ce constat n'a rien de surprenant, les jeunes ont tendance à former des petits groupes d'affinités. Ces groupes se caractérisent par des pratiques et des représentations sociales différentes. L'identité d'un groupe de pair se structure autour d'éléments que ses membres ont en commun comme la musique ou la tenue vestimentaire. Ces groupes investissent différents lieux publics et ne se mélangent pas entre eux.

VI. PERCEPTION TRES POSITIVE DU TERRITOIRE

La récurrence de leur envie de rester vivre sur ce territoire en dit long sur le désir des jeunes et leurs attentes. Cette perception positive de leur territoire n'est ni singulière, ni sexuée (même si les filles ont plus souvent envie de partir vivre dans une grande ville). On peut présager que ce sentiment n'est peut-être pas entièrement partagé par les jeunes plus âgés mais nous n'avons pas pu le vérifier faute de n'avoir pu rencontrer les plus grands.

Les jeunes trouvent leur village « tranquille » ce qui est selon les jeunes interrogés une source de quiétude alors qu'ils peuvent également accéder assez facilement à la ville de Montpellier qui offre de multiples possibilités.

VII. COMPORTEMENT D'IMPLICATION DES JEUNES

L'évolution la plus marquante des jeunes est peut-être une moindre attitude de consommation de loisirs au profit d'un comportement d'implication. Les jeunes demandent davantage de responsabilités et revendiquent la confiance des adultes. Ceci au bénéfice d'un souhait d'exister en tant qu'individu, d'être entendu, de créer des contacts, d'apprendre un sport, une technique et d'être utile. Cette demande des jeunes est sous-estimée par les familles, les professionnels et les élus. Le plus difficile reste de répondre aux attentes des jeunes, de mieux les écouter et d'organiser leur parole.

CONCLUSION

Le fondement de notre réflexion s'appuie sur le constat d'une jeunesse multiple notamment en termes d'âge, de sexe, de lieu d'habitation. Suivant ce même schéma de pensée, les pratiques et les attentes identifiées se caractérisent par autant de diversité.

Les attentes se définissent en trois axes :

- Une offre plus adaptée et diversifiée : ceci peut s'expliquer par deux processus :
 - o Soit elle n'est effectivement pas adaptée ou diversifiée et il est à noter que l'offre est bien moindre dans le domaine de la culture
 - o Soit même lorsque l'offre est présente sur le territoire, elle n'est pas suffisamment visible.
- Une offre plus accessible : pour les plus âgés à partir de 14 ans, cette attente se définit en termes d'horaires, les activités proposées doivent s'aligner aux emplois du temps. Pour les plus jeunes (9-11 ans), ceci s'exprime en termes de proximité ou d'accessibilité.
- Une offre concertée : cette attente est plus particulièrement présente chez les jeunes à partir de 14 ans.

REUNIONS AVEC LES FAMILLES

Les parents se reposent davantage que par le passé sur des institutions ou des dispositifs de l'action publique dans l'éducation de leurs enfants, sans pour autant leur déléguer la totalité de leurs responsabilités. La plupart du temps, les parents font appel à des institutions qui permettent des « ajustements temporels » afin que les institutions fassent le lien entre deux temps, par exemple le temps de travail et le temps de la famille.

Les parents des tout-petits attendent des structures multi-accueil qu'elles soient ouvertes avec des horaires plus larges et qu'elles soient également des lieux sécurisés et professionnels.

Les parents d'enfants de moins de 11 ans attendent généralement de la politique enfance qu'elle soit un prolongement de l'action éducative qu'ils exercent au sein de la famille. Ce qui explique que les parents perçoivent peu la dimension éducative des ALAE ou des ALSH qu'ils considèrent avant tout comme des modes de garde.

Les parents d'enfants de plus de 11 - 12 ans, estiment que la sphère publique est le lieu de l'éducation du jeune et que la politique jeunesse doit venir en complément de l'action parentale et doit donc proposer aux jeunes des activités qu'ils n'ont pas dans le cercle familial.

Toutes ces attentes correspondent à une logique de service et les parents recherchent avant tout un prestataire de services éducatifs qui offre également un projet pédagogique avec un contenu éducatif, social et de qualité. On peut donc se demander quel est le rôle de l'institution. Est-ce à une structure de pallier le manque de disponibilité familiale ? Ne sommes nous pas face à une attitude « consumériste » de la part des parents ?

Les parents se sentent essentiellement utilisés pour aider au déroulement des activités, surtout pour faciliter le déplacement de leurs enfants. Or, la contrainte du transport est un des principaux obstacles à l'inscription des jeunes pour pratiquer des activités.

Lorsqu'on parle d'accessibilité aux activités, les familles évoquent en premier lieu les problèmes de déplacement et/ou les problèmes d'horaires. Les questions financières sont peu citées.

La demande des parents vis-à-vis de leurs adolescents est plus forte, plus inquiète, plus imprécise. Les parents souhaitent que leurs adolescents soient occupés. La crainte de l'oisiveté est associée à celle d'autres risques sociaux estimés plus importants pour les adolescents dans un contexte d'absence de parents ou de perte de repères familiaux.

Certains parents dépassés par leurs « grands enfants » ne les comprennent pas et attendent une aide de la part des pouvoirs publics (travailleurs sociaux).

Malgré l'évolution des modes de vie, la mère est généralement le parent le plus disponible pour établir un lien entre l'enfant, son environnement scolaire, ses loisirs et la famille, ce qui explique qu'elles soient en grande partie plus réactives que les pères pour communiquer des informations sur la sphère familiale et sur l'enfant. Quand on interroge les jeunes, on s'aperçoit que ce sont également les mères qui déplacent le plus leurs enfants. Elles sont plus enclines que les hommes à adapter leurs temporalités professionnelles à celles de leurs enfants. Même si les mères apparaissent comme les interlocutrices par excellence de la famille, il serait judicieux de ne pas se limiter seulement aux mères pour la sensibilisation aux actions menées à destination de l'enfance et la jeunesse du territoire mais bien de rééquilibrer la participation des pères dans la réflexion.

CONCLUSION

Il apparaît important de repenser la place des parents dans les politiques publiques et de resituer leur rôle par rapport à celui du système éducatif. Une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité de la politique enfance jeunesse de la part de tous les parents permettraient de renforcer leur rôle en tant que principaux garants de la famille en favorisant la participation de l'enfant ou du jeune à des activités s'inscrivant dans la cadre de la politique enfance jeunesse. Parallèlement, les parents sont très demandeurs d'espaces destinés à la parentalité.

CHAPITRE V:

LES ACTIONS TRANSVERSALES

LA PARENTALITE

La notion de parentalité implique un type de modèle, que l'on pourrait qualifier de co-éducatif, c'est à dire que différents acteurs, prennent un rôle dans l'éducation et le développement de l'enfant. L'éducation n'est plus seulement une affaire de la triade : Etat, Ecole, Education Populaire, et les politiques publiques réassignent le rôle de co-éducateur à la famille.

« La parentalité est un terme récent né d'un besoin de qualifier une compétence celle de prendre soin de l'enfant, compétence qui aujourd'hui peut-être occupée par différentes personnes et non plus uniquement par les parents dans le sens de géniteurs qui de droit ont cette fonction mais qui finalement aujourd'hui peut être exercée dans d'autres cadres que dans le seul lien biologique ». ¹⁷. C'est ce que nous dit Claude Martin dans sa récente étude sur la parentalité.

Dès lors, cette définition, outre le fait qu'elle prenne en compte la complexification des rapports familiaux liée à la modification de la famille, nécessite de s'interroger sur la « fonction de parent » car elle réintroduit la place et l'importance de celle-ci dans l'éducation de l'enfant. La parentalité, du point de vue du politique, concède au parent la compétence de savoir ou pas, « bien » éduquer son enfant.

La parentalité est devenue un moyen de prévention du risque psychosocial (la famille sert à prévenir le désordre, la déliaison ...) dans des domaines comme les déviances juvéniles, la construction juridico-symbolique de la filiation... Les travaux sur la parentalité ont ainsi légitimé une nouvelle catégorie d'intervention du travail social qui est passé d'un discours sur la nécessité du maintien des liens parents-enfants à un principe d'action de soutien voire de rétablissement du lien familial.

Les transformations de la famille et des modes de vie, l'aggravation de la précarité, les migrations sont autant de facteurs qui vulnérabilisent les liens familiaux. Il en résulte des problématiques croisées de socialisation, de restauration ou renforcement du lien familial, de prévention des troubles du développement de l'enfant.

Sur la base de ce constat, des mouvements de lieux d'accueils pour parents et jeunes enfants se sont créés pour répondre aux besoins d'espaces sociaux pour les parents, de cohérence et de continuité éducative entre les différents acteurs de la vie de l'enfant. Ces lieux développent entre professionnels et parents des échanges sur une base de relations moins dissymétriques et portent un regard positif pour une socialisation respectueuse des diversités éducatives.

Sur le territoire de la CCVH, plusieurs associations ont développé ce type d'action :

- **L'Ecole des parents et des éducateurs** : L'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault est une association loi 1901 qui propose aux parents, aux enfants et aux professionnels un accompagnement et une réflexion sur la relation PARENTS-ENFANTS et sur la FONCTION PARENTALE sous forme de Points Ecoute pour les parents accompagnés ou non de leurs enfants, Points Ecoute pour les jeunes et leurs parents,

¹⁷ Claude MARTIN, *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*. Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, Avril 2003.

Animations (Groupe de parole, Soirées débats, Rencontres parents-professionnels),
Médiation Familiale, Formations recherches.

L'association organise des permanences à Gignac le mardi à la MJC et à Saint-André de Sangonis le lundi à l'Espace Jeunesse.

- **Jouons en Ludotèque** : l'association "Jouons en Ludothèques" intervient depuis plusieurs années lors des consultations médicales avec la présence d'une psychologue. En concertation avec les travailleurs sociaux du secteur, plusieurs accueils parents-enfants se sont mis en place dans leurs propres locaux en concertations avec les communes.

- **Galipettes** à Gignac (1997)

- **Parent'ailes** à Saint-André de Sangonis (février 2009)

Ils sont inscrits dans des partenariats non seulement de financement mais de suivi et de pilotage par la Direction de la Solidarité Départementale, les communes, la CAF, en y associant les écoles maternelles du territoire, les crèches et haltes-garderies, tous les professionnels de la petite enfance qui souhaitent se mobiliser autour de nouvelles réponses complémentaires en matière de prévention des troubles du développement de l'enfant et des dysfonctionnements familiaux.

- **Terre contact** : l'association organise depuis l'année 2000 des activités en famille sur le territoire Cœur d'Hérault (ateliers collectifs week-ends, espaces de paroles collectifs entre parents, ateliers d'échanges intergénérationnels en lien avec les maisons de retraite,...). Ces actions ont pour but de prévenir l'isolement en ouvrant des espaces où les familles peuvent se rencontrer, échanger, où les parents peuvent prendre du temps avec leurs enfants à l'écart des sollicitations du quotidien, où les enfants sont en sécurité dans un espace ludique, accompagner par des professionnels.

Domiciliée à Gignac, l'association intervient également sur les communes de Clermont-l'Hérault et Lodève.

- D'autres associations non spécialisées sur la parentalité ont tout de même développé des actions dans ce sens : La Compagnie des Jeux située à Aniane organise des espaces enfants-parents pour jouer, Familles rurales met également en place certaines actions en direction des familles, l'association Vivre à Aniane qui développe des actions en direction des familles au travers d'ateliers cuisine et de jardins partagés, le réseau d'échanges « Allez savoir » à Saint-André de Sangonis, l'association « Homo Ludens Associés » implantée à Plaisan, sans oublier les permanences du planning familial.

Ces lieux de rencontre entre parents sont très fréquentés par les familles du territoire. Ils répondent à un réel besoin. Ils sont tous soutenus financièrement par le Conseil Général de l'Hérault. Lors des réunions familles, les parents ont très souvent évoqué leur besoin de se retrouver dans ces lieux et le besoin d'essaimer ces expériences sur l'ensemble du territoire de la CCVH.

L'INFORMATION, LA COMMUNICATION

On constate que les parents ne semblent pas être tout à fait informés sur les structures et les dispositifs et ce, même si l'information existe. Le problème de visibilité de l'offre publique dédiée à l'enfance et la jeunesse se constate d'abord dans ses vecteurs de communication. L'information est transmise par l'Ecole, par l'enfant lui-même ou par les institutions publiques, notamment la Mairie dans ses bulletins municipaux ou sur son site internet. Toutefois, ces moyens de communication ne semblent pas suffisamment efficaces pour atteindre le public hétérogène que sont les parents.

Les jeunes le confirment, ils ne connaissent pas le plus grand nombre des possibilités qui leurs sont offertes. C'est le « bouche à oreille » qui fonctionne. La réputation des activités est fabriquée par la « rumeur » qui entraîne certaines fois des images déformées. L'information n'est pas non plus centralisée pour les habitants les plus avertis : un fichier récapitulatif des activités pour les enfants et les jeunes, reste introuvable à l'échelle du territoire intercommunal. Les parents doivent donc rechercher les activités dans chaque commune et se plaignent d'une mauvaise visibilité de l'offre publique à destination de l'enfance et la jeunesse.

Le fait d'associer les parents aux dispositifs de communication peut sembler intéressant en permettant de réaffirmer les liens entre la famille et les institutions publiques. Celles-ci peuvent avoir comme objectif de mieux connaître ce public dans le but de mieux l'informer en intégrant la dimension de la parentalité dans l'action publique et les dispositifs destinés à l'enfance et la jeunesse.

En revanche, quand la pratique de l'activité est proche des jeunes, soit parce qu'elle se déroule sous leurs yeux, soit parce que l'information est transmise par leurs pairs, soit encore parce que les animateurs sont connus, alors le déficit de visibilité se réduit. Devant cette méconnaissance, les jeunes reconnaissent qu'ils ne recherchent pas par eux-mêmes l'information en allant à la mairie ou directement dans les structures.

De ce fait, les partenariats engagés avec les établissements scolaires doivent se renforcer car ils sont bien placés pour être des relais efficaces dans la diffusion de l'information sur les activités, puisqu'ils sont des lieux fréquentés et reconnus des jeunes.

LA MOBILITE, L'ACCESSIBILITE

La question du transport prend toute son importance dans ce territoire en partie périurbain et en partie encore rural, d'autant que le territoire est vaste et que certains villages sont très isolés. L'accès aux services est donc un problème majeur. En effet, pour se rendre dans les bourgs centre, il n'y a pas, dans certains cas de transport en commun. Quand bien même il existe un transport en commun, l'accès aux lieux de ramassage reste compliqué et les horaires proposés ainsi que les dessertes de lignes de transport ne sont pas en lien avec les besoins et réalités locales. Ainsi, la plupart du temps, les gens qui résident dans des lieux reculés comptent sur un réseau de solidarité informel (covoiturage). L'accès aux structures d'animation est encore plus difficile pour les jeunes qui n'ont pas de moyen de locomotion.

L'organisation structurelle des transports collectifs n'est pas toujours adaptée aux besoins réels souvent disséminés sur le territoire. La recherche de formules différentes est une nécessité, tant pour des questions de coût que de service réel aux habitants en milieu rural.

Pour répondre à la problématique de l'accès aux services des jeunes en milieu rural, de nombreux territoires adaptent soit l'organisation des transports, soit le fonctionnement des structures d'accueil.

L'analyse des entretiens et des réunions nous a permis de constater un problème d'organisation des services de l'enfance et la jeunesse sur le territoire de la CCVH. On remarque que certains endroits sont peu équipés en services alors que d'autres concentrent l'ensemble de ces services. Or, les autres villages du territoire ne sont pas ou peu reliés à ces bourgs centre en terme de transport. Le transport s'organise alors de manière informelle notamment par covoiturage. Afin de permettre à n'importe quel jeune du territoire de se rendre dans la ville où se trouvent les services dont il a besoin, ou de réduire le temps de trajets des parents pour faire garder leurs enfants, l'itinérance des structures d'accueil pourrait être une réponse appropriée. Ce mode d'organisation peut renforcer la solidarité rurale en provoquant une organisation informelle entre les habitants pour conduire les enfants à leurs activités ou pour les garder hors des périodes scolaires (camping car halte garderie, accueil de loisirs itinérant, théâtre itinérant,....)

La diversification des activités peut être un autre moyen de répartir sur un territoire diffus une offre de services conséquente à l'attention des jeunes. Ce type d'organisation permet de ne pas créer de structures supplémentaires quand l'action peut être assurée par une structure déjà existante dont les moyens techniques ou humains déjà présents, sont juste à renforcer.

Un autre mode d'organisation difficilement observable a été repéré sur ce territoire et concerne tout ce qui relève de l'informel.

Ce mode d'organisation est très important dans les territoires ruraux où la solidarité a toute sa place : covoiturage, organisation des parents pour récupérer les enfants, autostop,... Certains sont plus organisés que d'autres et notamment le covoiturage qui est un moyen de transport des enfants et des jeunes très pratiqués spontanément par les parents, pour l'accès aux activités des clubs ou des accueils de loisirs. Souvent, cette forme d'organisation de transport est non officielle et se pratique entre des personnes qui se connaissent bien. Elle est généralement le fruit de volontés individuelles qui tendent ensuite, parfois, à devenir collectives.

Les structures d'accueil des enfants et des jeunes pourraient encourager le covoiturage de diverses façons (envoi d'une liste de participants, recensement des personnes disponibles pour

les transports avec possibilité de remboursement des frais de déplacement, impulser les déplacements en vélo dans les lieux où c'est possible,.....)

La Maison de l'Emploi - dispositif PLIE Pays Coeur d'Hérault, de l'Agence départementale de la Solidarité Coeur d'Hérault et de la Mission Locale des Jeunes du Coeur d'Hérault, ont demandé à « Passerelles-insertion » de mettre en place, sur le Pays Coeur d'Hérault, une « plateforme évolutive mobilité » depuis octobre 2008 avec pour ambition de traiter la problématique de la mobilité dans sa globalité.

Cette plateforme est la suite logique de l'atelier d'insertion « mécanique et aide à la mobilité – MECAM » qui existe sur Montpellier depuis 2002. Elle accueille chaque personne sur prescription par des organismes de suivi du Pays Coeur d'Hérault et fonctionne en étroite partenariat avec ceux-ci (antennes médico-sociales, CLI, CCAS, PLIE, MLJ, organismes PDI...).

L'INCLUSION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Un changement de représentation et de conception des personnes porteurs de handicap a permis peu à peu en 30 ans, de passer d'une logique catégorielle (Institution par type de handicap) à une logique d'individualisation qui a incité à passer de l'exclusion à l'insertion puis à l'inclusion pour arriver au droit commun. L'objectif étant de maintenir les gens dans le courant de la vie sociale – scolaire – professionnelle. La logique « d'enfermement » et de filière a fait place à une logique d'individualisation qui casse les grandes organisations pour que celles-ci se connectent, se décroissent dans des politiques de transversalité (création des Agences Régionales de Santé – ARS). Dans le même temps se met en place des politiques d'auto-normalisation – autoévaluation – recherche qualité

La raréfaction des ressources financières amène une diminution des coûts mais aussi une coproduction du programme par les acteurs : « Faire de mieux en mieux avec moins de moyens et en comptant de plus en plus sur ses propres moyens. »

Sur le territoire de la Vallée de l'Hérault, la démographie et le développement périurbain ont explosé. L'éducation nationale et les élus locaux ont été réactifs en termes de construction (collèges et écoles) excepté sur les CLIS (Classe d'intégration scolaire) qui existe uniquement au collège de Montarnaud (classe de 12 places).

La seule structure spécialisée dans le handicap sur le territoire de la Vallée de l'Hérault est la maison d'accueil spécialisée et l'institut médico-éducatif des Ensoleillades, situé à Saint-André de Sangonis. Depuis 2001, cette structure a créé un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) dont l'objectif consiste au soutien à l'intégration sociale, familiale, préscolaire et scolaire de l'enfant d'enfants de 0-16 ans présentant une déficience mentale profonde, moyenne ou légère. Le SESSAD, basé à Saint-André de Sangonis, intervient sur les cantons de Gignac, Clermont-l'Hérault et Lodève. Il déménage sur la ville de Clermont-l'Hérault en septembre 2011 n'ayant pu trouver de locaux adéquats à Saint-André de Sangonis. Sur le secteur d'intervention du SESSAD, plus de 350 enfants sont en grosse difficulté scolaires ou en situation de handicap alors qu'il n'existe que 36 places dans cette structure. Le territoire de la vallée de l'Hérault est un territoire qui est à mi-chemin entre le rural et l'urbain –entre deux- mal équipé, peu structuré – l'anonymat de la ville n'existe pas et le regard bienveillant du village n'est plus de mise. Les tensions sur les familles qui ont un enfant handicapé sont plus fortes que dans les villes. L'augmentation des loyers –du foncier- du carburant, et l'absence de structures de proximité font que la vie en zone périurbaine ou rurale pour des familles ayant un enfant handicapé est particulièrement difficile car elles se confrontent à la dispersion des lieux de soin et aux longues listes d'attente pour les services de proximité (CMPEA jusqu'à 6 mois, SESSAD jusqu'à 15 mois).

Or, l'on sait maintenant que l'accueil mixte dès la petite enfance est le garant d'une bonne intégration des adultes handicapés dans la société.

Il faudrait donc commencer, dès le plus jeune âge, à favoriser la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides. Et ce dans l'ensemble des espaces de vie de la petite

enfance (crèches, haltes-garderies) ou de l'enfance (accueils de loisirs, ludothèques, centres de vacances,...).

Nous avons constaté que peu de possibilités sont offertes sur le territoire aux enfants porteurs de handicap au sein des équipements enfance jeunesse. Seule une ou deux crèches ont intégré cette possibilité. Même si aujourd'hui la scolarisation commence à être admise, il manque cruellement d'AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) formées, d'enseignants spécialisés, de formation pour l'ensemble des personnels concernés par l'enfance et la jeunesse, de places SESSAD pour l'accompagnement global des enfants porteurs de handicap et de places IME (Institut Médico-Educatif) pour ceux qui ne peuvent accéder à la scolarisation ordinaire.

CONCLUSIONS

L'ACCUEIL DES 0-3 ANS, UN ENJEU FORT POUR LE TERRITOIRE

La question des modes d'accueil des 0-3 ans pose une question cruciale pour la Communauté qui se caractérise par :

- une demande forte de mode d'accueil des moins de 3 ans à organiser : plus de 120 enfants dont les parents travaillent n'ont pas de solution d'accueil organisé
- Des besoins d'accueil qui vont encore augmenter dans les prochaines années
- Des écoles qui n'accueillent plus les enfants en dessous de 3 ans
- Des équipements multi-accueil « saturés »
- Une concentration de l'offre d'accueil collective sur 5 communes
- Un maillage des assistants maternels qui constitue l'essentiel des modes d'accueil actuellement mais qui voit une baisse de son activité
- Un RAM en phase de démarrage qui devra répondre aux attentes des familles et des assistants maternels.

Face à la tension sur l'offre d'accueil collectif, les communes souhaitent renforcer ce mode d'accueil. Mais au regard du coût d'une telle structure, quelle soit en multi-accueil ou en crèche ou même en micro-crèche, l'échelle communale ne semble pas pertinente pour les petites communes. Conscientes que les bourgs centre (ni Gignac, ni Montarnaud, ni Saint-André de Sangonis, ni Aniane) n'ont pour vocation de prendre en charge cette demande générale, les petites communes aspirent néanmoins à développer ce mode d'accueil.

L'étude en cours pourrait poursuivre cette réflexion à partir de deux axes :

- Le développement de la capacité de l'offre d'accueil collectif, avec deux stratégies possibles :
 - o Le renforcement des structures existantes pour développer la capacité d'accueil des villes centres,
 - o La création de nouvelles structures (multi-accueil et/ou micro-crèche, participation en partenariat public/privé de crèches d'entreprises...) sur d'autres communes et notamment sur le sud du territoire. Dans cette hypothèse, l'articulation de ces nouvelles structures avec les crèches existantes demanderait à être étudiées, pour obtenir des savoir-faire locaux et pour optimiser les coûts de fonctionnement.
- Le développement des activités du RAM, avec plusieurs objectifs :
 - o Organiser l'offre d'accueil à domicile à l'échelle du territoire
 - o Professionnaliser les assistants maternels
 - o Informer les parents sur le fonctionnement et l'organisation de ce type d'accueil (aides financières possibles, aides aux formalités administratives, contrat de travail à établir...)
 - o Développer des actions collectives, renforcer les liens avec les écoles maternelles, rencontres avec les parents par exemple,...
 - o Permettre aux enfants accueillis de bénéficier d'autres expériences (contact avec d'autres enfants et adultes, apprentissage de la vie en groupe...)

UNE FRAGILITE DES ACCUEILS DE LOISIRS

Trois aspects de fragilité actuelle de l'offre de loisirs proposée par les ALSH pourraient constituer des « entrées » pour la Communauté de Communes

- Une couverture territoriale incomplète, qui rend de nombreuses parties du territoire sans possibilités ou/et très « dépendantes » des villes « équipées ».
- Un besoin d'adaptation de ces structures à l'évolution (rythmes sociaux qui ont changé, nouvelles attentes des parents et des enfants,....)
- Des locaux la plupart du temps inadaptés à l'accueil des enfants

L'étude en cours pourrait poursuivre cette réflexion à partir de trois axes :

- Développer la couverture territoriale des ALSH (création d'antennes décentralisées, création d'un ALSH intercommunal,...) Cet élargissement de la couverture pourrait s'accompagner d'une réflexion sur l'aide à la mobilité des enfants, sachant qu'en tout état de cause, toutes les communes ne pourront pas être équipées d'un accueil de loisirs.
- Tendre à l'harmonisation des tarifs des ALSH sur tout le territoire
- Promouvoir la mise en réseau des différents ALSH, avec deux objectifs :
 - o La mutualisation de certains moyens pour davantage de souplesse de fonctionnement des structures
 - o L'enrichissement des projets de loisirs éducatifs proposés par les structures

LES GARDERIES PERISCOLAIRES, UN SERVICE DE PROXIMITE

L'échelle communale semble être la plus pertinente pour la mise en œuvre de ce service de proximité.

La Communauté de Communes pourrait éventuellement aider ces dernières dans la qualification des animations proposées par les garderies périscolaires en facilitant l'intervention des accueils de loisirs notamment afin d'améliorer la pérennisation des emplois des animateurs, mais également en facilitant l'intervention d'associations sportives ou culturelles lors de l'interclasse 12h/14h.

LES JEUNES, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE TERRITOIRE

Cinq questions apparaissent comme prioritaires et pourraient constituer les fondements d'un projet en direction de **l'ensemble des jeunes** :

- Répondre aux besoins spécifiques des adolescents
- Développer chez les jeunes le sens de l'intérêt général et de l'action collective
- Structurer une offre d'animation équilibrée
- Favoriser l'accès aux activités à tous les jeunes
- Développer une action de médiation sociale vers les jeunes pris dans des processus de désocialisation

L'étude en cours pourrait poursuivre cette réflexion à partir de ces cinq axes :

- Permettre aux adolescents de se retrouver entre eux dans un cadre sécurisé et fonctionnel
- leur garantir une présence d'adulte référent sur lequel ils peuvent s'appuyer et compter, favoriser la rencontre intergénérationnelle, les aider à prendre conscience des comportements à risques,....
- Soutenir l'émergence de projets favorisant la responsabilité des jeunes et soutenir les associations des jeunes, amener les jeunes vers un fonctionnement coopératif et à des pratiques d'entraide, encourager la participation des jeunes dans les initiatives locales, solliciter leur implication dans le débat public,
- Répondre aux besoins de socialisation des jeunes au travers d'activités diverses
- Multiplier les lieux supports et les relais d'information, favoriser la découverte d'activités nouvelles ou inhabituelles, garantir une cohérence et une continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse,...

ANNEXES

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES ELUS JANVIER 2011

Informations générales

Commune :

Nom du maire:

Nom de la personne qui a répondu au questionnaire :

Adresse :

Tel :

- **Estimation des ressources et des potentiels du territoire**

Il s'agit de repérer les structures intervenant sur le secteur enfance/jeunesse. Pour chaque structure, il est important de dire quel est le degré de satisfaction et d'évaluation de la pérennité du service).

Crèches, garderie, CLAE, centres de loisirs, lieux de rencontre, soutien scolaire, lieux culturels, transport régulier et transport à la demande,....

Est-ce que les services suffisent au niveau quantitatif ?

Il s'agit également de repérer la présence éventuelle de :

Locaux communaux disponibles pour accueillir des activités liées à l'enfance et la jeunesse ;

D'associations locales ouvertes sur les préoccupations socio-éducatives (par exemple les clubs sportifs)

De projets portés par la commune ou des associations qui pourraient concerner l'enfance jeunesse sur le territoire.

- **Estimation des personnes ou groupes de personnes considérés comme ressource sur la commune et/ou sur le territoire**

Il s'agit de repérer les structures, personnes ou groupe de personnes qui, à travers un engagement personnel ou dans un cadre professionnel mènent des actions au service d'une politique jeunesse

- Professionnels du secteur de l'éducation, des loisirs,..
- Retraités qui s'investissent dans des actions
- Parents susceptibles d'apporter du temps
- Associations destinées aux jeunes
- Artistes, sportifs,...
- Autres

- **Estimation des personnes et des groupes en difficulté sur le territoire**

Il s'agit de faire une évaluation quantitative et/ou qualitative des situations difficiles rencontrées par certaines personnes ou groupe d'habitants du territoire (dans le respect de l'anonymat)

- Difficultés pour accéder aux activités existantes : accès sélectif aux activités en fonction de l'âge et du sexe ; problème de transport ; coût financier,....
- Difficultés sociales : problème d'accès aux loisirs, pour partir en vacances ; problème de délinquance,....
- Difficultés liés à la scolarité : enfants en difficulté scolaire,...
- Difficultés liées à l'emploi pour les jeunes : importance du chômage, offre de formation peu adaptée,....

- **Estimation des risques d'aggravation et des enjeux du territoire**

(Il s'agit de pointer de futurs évènements qui pourraient constituer des risques d'évolutions négatives dans certains domaines, ou constituer de véritables enjeux pour l'avenir du territoire)

- Associations se trouvant en difficulté
- Vieillesse de la population
- Arrivée massive de nouveaux habitants
- Exode des jeunes
- Oisiveté, isolement
- Toxicomanie, alcool

- **Estimation de l'évolution des compétences intercommunales**

- Quelles sont les activités ou actions déjà existantes et portées par une commune mais qui dans les faits profitent déjà à une population intercommunale ?
- Quelles sont les activités ou actions associatives menacées de disparition sur le territoire ?
- Existe-t-il des associations locales pour lesquelles la place des élus et des communes est prépondérante (mise à disposition de personnel, mise à disposition de locaux, véhicules, de moyens techniques, importance du financement communal, responsabilité prépondérante des élus dans les prises de décision,...)
- Dans quels domaines et pour quels objectifs il est souhaité des évolutions des compétences intercommunales permettant de (gérer directement des actions, de coordonner des actions, de conventionner avec des organismes, des associations, d'autres collectivités territoriales,...de financer ou de cofinancer des actions, des projets, des structures, etc...

- **Organisation des réunions publiques familles et jeunes**

Des réunions publiques seront organisées fin février, par micro territoire. Trois sites sont retenus pour chaque public.

Pour les familles :

- St Pargoire
- Montpeyroux
- Gignac

Pour les jeunes :

- Montarnaud
- St André de Sangonis
- Aniane

- **Quels sont les relais sur votre territoire pour mobiliser les familles et les jeunes ?**

(associations de parents d'élèves, associations de loisirs, culturelles, sportives, association enfance jeunesse, service jeunesse, collèges.....)

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS ENFANCE JEUNESSE JANVIER 2011

Nom Institution :

Nom Responsable :

Nom de la personne qui a répondu au questionnaire :

- 1- Quelle est la mission de votre institution en matière d'enfance/jeunesse ?
- 2- Questions spécifiques sur la petite enfance : favorisent t ils les maisons d'assistantes maternelles, les micro-crèches en PAJ ou en PSU,
- 3- Les services existants sur le secteur enfance/jeunesse vous semblent ils répondre aux besoins de la population et quels sont d'après vous les besoins non couverts en matière d'enfance jeunesse et les types de réponses qui pourraient être apportées compte tenu des contraintes budgétaires et des évolutions des politiques éducatives ?
- 4- Comment s'organise la politique enfance/jeunesse sur le territoire de la CCVH ?
- 5- Comment prendre en compte les territoires de vie des habitants dans la configuration actuelle d'une politique EJ partagée entre l'échelon communal et intercommunal ?
- 6- Quel type de partenariat envisageable (actions collectives, mutualisations,...) ?
- 7- Quelle stratégie à promouvoir dans une dynamique locale et intercommunale afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des jeunes ?
- 8- Quelle place les jeunes pourraient ils avoir dans la construction de la politique enfance/jeunesse ?
- 9- Quelles sont les passerelles à tisser pour garantir une continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse ?
- 10-Quelle réponse concevoir en termes de transport, de stratégie de proximité pour favoriser l'accès équilibré sur le territoire ?
- 11- Quelles sont d'après vous les potentialités à valoriser sur la commune et plus largement sur l'intercommunalité en matière d'enfance jeunesse ?
(ex : la mise en réseau des acteurs, le développement du bénévolat, les infrastructures,.....)
- 12-Quelle est votre vision globale de l'Enfance Jeunesse sur le territoire (ex : absence de structuration, manque de politique globale de transport, isolement des structures)
- 13-Quelle est « L'ACTION EMBLEMATIQUE » que vous aimeriez voir menée par la commune et/ou par la Communauté de communes en matière d'enfance jeunesse
- 14-Quelles activités spécifiques et diversifiées à proposer aux adolescents ?

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR ENFANCE JEUNESSE DECEMBRE 2010

Informations générales

Nom structure :
Nom Président : Nom Responsable :
Nom de la personne qui a répondu au questionnaire :
Adresse :
Tel :

Forme Juridique : Association Municipal Autre

Compétence territoriale :
Commune Intercommunalité Pays Département

Nbre de salariés : dont Contrats aidés : dont saisonniers (CDD, CEE):
Nbre d'ET total : dont Direction : dont Animation : dont technique :

Nbre adhérent :

Nbre de place : Tx d'occupation :

Evolution de la fréquentation sur les trois dernières années :

Budget 2009 :

Conventionnement

Convention Mairie : oui non
Si oui Convention liée
au subventionnement: oui - non
à l'utilisation des locaux : oui - non
à la mise à disposition de personnels: oui - non
à la réalisation d'objectifs: oui – non

Montant de la subvention Mairie :
Pour quelles actions :

Autre convention : Intercommunalité Département

Equipement

Locaux et fonctionnalité : bonne correct à améliorer
Prévision d'investissement : oui non si oui indiquer le montant

**1- Quelles sont les activités que vous menez en direction des enfants et des jeunes ?
(horaires d'ouverture, types d'activité et de public)**

**2 –Quelle est l'action que vous avez réalisée au cours des trois dernières années en faveur
des enfants et des jeunes et qui vous paraît exemplaire ?**

3 –Avec quels partenaires avez-vous l'habitude de travailler ?

- Partenaires institutionnels :
Type d'action : Territoire concerné :
 Ponctuel Régulier

- Partenaires associatifs :
Type d'action : Territoire concerné :
 Ponctuel Régulier

- Autres (précisez)

Type d'action : Territoire concerné :
Ponctuel Régulier

4 - Quels sont les POINTS FORTS et les principaux ATOUS de votre organisme en matière d'enfance jeunesse ?

Ex : Qualité encadrement (écoute, expérience, savoir faire,...), Formule d'accueil mise en œuvre (horaires, localisation,...), Partenariat, Bonne connaissance du terrain, Prestation abordable, Qualité de l'infrastructure, Diversité du public, Image, Environnement (partenariat)

5 - Quels sont les POINTS FAIBLES et les principaux HANDICAPS de votre organisme en matière d'enfance jeunesse ?

Ex : Infrastructure, Moyens matériels et financiers, Manque de bénévole, Manque de réseau adapté / aux publics (ex : manque accès des jeunes en difficulté), Pb de communication , Dispersion activité, Image (cloisonnement)

6 - Quels sont les principaux FREINS que votre organisme rencontre pour mener des actions en faveur de l'enfance jeunesse ?

Ex : faiblesse communication, politique tarifaire, transport, travail en réseau

7- Quelles sont d'après vous les attentes des enfants et des jeunes et quelles réponses avez vous ou pensez vous apporter ?

8- Quelles sont vos projets ? (développement d'activités)

9- Quelles sont d'après vous les POTENTIALITES à valoriser sur la commune et plus largement sur l'intercommunalité en matière d'enfance jeunesse ?

(ex : la mise en réseau des acteurs, le développement du bénévolat, les infrastructures,.....)

10 - Quelle est votre VISION GLOBALE de l'Enfance Jeunesse sur la commune ? (ex : absence de structuration, manque de politique globale de transport, isolement des structures)

11- Quelles sont d'après vous les besoins non couverts en matière d'enfance jeunesse et les types de réponses qui pourraient être apportées compte tenu des contraintes budgétaires et des évolutions des politiques éducatives ?

12- Quelle est « L'ACTION EMBLEMATIQUE » que vous aimeriez voir menée par la commune et/ou par la Communauté de communes en matière d'enfance jeunesse

OUTIL METHODOLOGIQUE POUR LES RENCONTRES AVEC LES JEUNES

Objectif 1 : Qu'est-ce que je fais ou aime faire sur mes temps libre, en dehors de l'école ? Selon son âge actuel, faire l'exercice suivant en remontant dans ses souvenirs (quand j'étais plus jeune, j'aimais...), en décrivant son présent ou en se projetant (après le collège, je voudrais faire....)

	Centres d'intérêt			Il me manquait, manque...
	Lieux que je fréquentais, fréquente, fréquenterai	Activités que je pratiquais, pratique, pratiquerai	Autres que des loisirs, recherche de stage, d'orientation,....	
Au début du collège : 11 à 13 ans				
A la fin du collège : 14 à 15 ans				
Au Lycée : 16 à 17 ans				
Après le lycée : à partir de 18 ans				

Si j'utilise les services jeunesse du territoire (centre de loisirs, espace jeune, camps,....)

- Comment est-ce que je les ai connus ?
- Qui choisit mes activités ?
- Qu'est ce qui pourrait être amélioré ?
- Selon moi, un animateur jeunesse, c'est quelqu'un qui... ?

Si je n'utilise pas les services jeunesse du territoire, pourquoi ?

(L'activité que je veux faire n'existe pas ici ; La structure existe mais ne me convient pas (ambiance, équipements, trop loin, horaires,...) ; Mes parents ne sont pas d'accord ; Ca ne m'intéresse pas ; Je pratique des activités en famille ;...)

Comment je me déplace pour me rendre sur mes activités ? Est-ce qu'un adulte m'accompagne ?

Pour moi, le temps libre et les vacances scolaires, c'est.....

(décrire ses vacances de Noël, son dernier week-end : quelles activités, lieu, moyen de déplacement,...)

Objectif 2 : Qu'est ce que je souhaiterai voir améliorer dans mon village, en tant que jeune ?

- Mes souhaits en termes d'activités (sportives, culturelles, sorties,...)
- Mes souhaits en termes de projet (envie d'être aidé à monter un projet, type de projet...)
- Mes souhaits en termes de moyens (des encadrants, des animateurs, des moyens de transport ?...)
- A quel moment ? (plutôt le mercredi, le week-end, les vacances, en soirée....)
- Plus tard, est ce que j'aimerais rester vivre sur ce territoire ? pourquoi ?

OUTIL METHODOLOGIQUE POUR LES RENCONTRES AVEC LES FAMILLES

Objectif 1 : Présentation de l'étude et la démarche partagée

Une étude sur l'enfance et la jeunesse dans la Vallée de l'Hérault :

L'étude a démarré en décembre 2010 et se terminera en mai 2011.

Elle a pour but, dans un 1^{er} temps, de faire un état des lieux (un diagnostic) de l'offre existante en matière de garde des plus petits et de loisirs auprès des enfants et des jeunes et également de repérer les manques, puis dans un 2^{ème} temps de proposer des solutions en réponse à des besoins non satisfaits qui soient viables en regard des contraintes économiques.

Il a été choisis de réaliser ce diagnostic de façon participative en prenant en compte les différents points de vue des acteurs du territoire, c'est pourquoi nous avons déjà rencontré les professionnels de l'enfance, les institutions, les élus et maintenant nous sollicitons le point de vue des familles et nous ferons de même avec des jeunes.

Prochainement, nous organiserons des tables rondes sur les territoires afin de pouvoir élaborer un plan d'actions possibles, là encore avec les différents acteurs concernés par le thème de l'enfance.

Objectif 2 : Quelques données sur ce territoire

Montpeyroux fait partie de l'aire d'influence de Gignac

Le taux de croissance annuel moyen y est supérieur à la moyenne du département (2,14% contre 1,47% en département).

Ce sont principalement les petites communes de – de 800 habitants qui connaissent le taux de croissance le plus élevé.

La population à Montpeyroux est passée de 1087 habitants en 1999 à 1238 habitants en 2011 indiquant une augmentation de 13,9% de la population dans cette période, augmentation moins importante que dans d'autres communes voisines

Les chiffres CAF 2009

48 de – de 3 ans

33 entre 3- 6 ans

76 entre 6-11 ans

71 entre 12- 17 ans

25 de plus de 18 ans

les chiffres INSEE 2007

34 de – 3ans

50

77

110

62 entre 18 et 25 ans

Les structures existantes sur le territoire :

A Montpeyroux

1 crèche municipale de 14 places

Objectif 3 : Les activités des enfants ?

- Comment faites-vous garder les plus petits ?
- **Y a-t-il des difficultés particulières pour la garde d'enfants ?**
- Les enfants vont-ils dans les clubs sportifs et /ou les associations culturelles ?
- Les enfants vont-ils dans les centres de loisirs ?
- **Avez-vous l'information sur les diverses possibilités qui existent localement ?**
- Existe-t-il un dispositif de soutien à la scolarité ?
- Estimez-vous que la qualité de l'encadrement soit de bonne qualité ?

- **Qu'en est-il des plus grands : les ados et les jeunes ? où se retrouvent-ils ?**
- Pour vous, le temps hors scolaire est-il plutôt un temps éducatif pour apprendre, un temps de repos, un temps de loisir ?
- **Qui choisit l'activité de vos enfants ?**
- **A quel moment profitez vous le plus de vos enfants**
- **Pour se rendre à ses activités, comment l'enfant y va-t-il ?**
- Utilise t'il des transports en commun ?

Objectif 4 : Qu'est ce que je souhaiterai voir améliorer dans mon village pour les enfants et les jeunes ?

- Qu'est ce qu'il manque vraiment sur le territoire pour faciliter la vie des parents ?
- A quel moment avez-vous plus besoin que vos enfants soient pris en charge ? (fin d'après-midi, mercredis, vacances scolaires, week-end)
- Quelles sont les motivations qui vous poussent à inscrire l'enfant dans une activité ? (pour qu'il ne reste pas devant la télé ? pour qu'il ne traîne pas dehors, pour qu'il ait accès à des activités enrichissantes ? pour qu'il bénéficie d'encadrement par des adultes ? pour qu'il côtoie des enfants de son âge ? parce qu'il a envie ?,..)